

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1692 - 15 décembre 2000 - prix : 9F

**L'État paye vingt milliards pour
un porte-avions mais laisse la
recherche médicale au Téléthon...**

**Dis-moi qui tu finances,
je te dirai qui tu es...**

Après la manifestation de Nice :

**Les travailleurs peuvent changer
le rapport de forces!**

M 6189 - 1692 - 9,00 F



page 4

SOMMAIRE

Leur société

- 4 - Après la manifestation de Nice, changer le rapport de forces, c'est possible
 - Une manifestation réussie
 - 5 - Traité de Nice: quelle Union européenne?
 - Exception sociale?
 - 6 - Des chômeurs toujours aussi précaires
 - 7 - Présomption d'innocence
 - Lutte contre le chômage
 - Aubry a laissé des traces à propos de l'arrêt maladie
 - 10 - Vache folle: la défiance justifiée des consommateurs
 - 14 - Lycée Voltaire Paris XI^e
 - 16 - Porte-avions Charles-de-Gaulle: et sans l'hélice!
- Tribune**
- 6 - L'Europe du fric et l'Europe de la rue
- Dans les entreprises**
- 11 - SNCF: Région de Chambéry
 - SNCF: Gare de Paris Montparnasse
 - Courriers de l'Ile-de-France
 - Gardiens du métro de Marseille
 - La Poste - Mérignac
 - 12 - SPN - Fourmies - Nord
 - CHU de Toulouse
 - Clean House - Paris 20^e
 - 13 - CHU de Clermont-Ferrand
 - Hôpital Saint-Jean-de-Dieu de Lyon
 - 14 - Chauffage urbain de Paris
 - La Poste - Limoges: Chantier Paquets
 - 15 - UTL-Norbert Dentressangle - Corbeil (Essonne): en grève pour les salaires...
- Dans le monde**
- 8/9 - Israël: jeux politiques et réalité de la répression
 - Russie: le pouvoir, sa réalité et son ombre
 - Tunisie: l'ami de la France, Ben Ali, fait régner le silence
 - 16 - Côte-d'Ivoire: de la farce électorale à la menace de sécession

Minima sociaux, c'est trop!

Le RMI et l'Allocation Spécifique de Solidarité (que l'on touche quand on n'a plus droit au chômage) vont augmenter de 2,2% au 1^{er} janvier. C'est ce qu'a annoncé Elisabeth Guigou jeudi 7 décembre, un mois jour pour jour après ce «grand sommet» de la gauche, qui devait préparer des mesures pour mieux partager ce qu'ils appellent les fruits de la croissance.

Et encore, cette augmentation était-elle en partie prévue de longue date: 1,2% avait été déjà budgété pour compenser la hausse du coût de la vie. Mais comme les chiffres officiels annoncent déjà 1,6% de hausse pour l'année... il fallait bien faire quelque chose.

En passant à 2,2%, soit 0,6% de plus que l'augmentation officielle du coût de la vie, la ministre va sûrement faire participer les titulaires de ces minima sociaux aux profits fabuleux des entreprises et des spéculateurs: 0,6% cela fait à peu près 15 F par mois «d'amélioration»! Et pour faire passer la pilule, ils auront droit à une prime de Noël de 1 000 F, comme l'an dernier.

Dire que les partis de la «gauche plurielle», PC compris, se félicitaient de ce fameux sommet de la gauche le mois dernier...

R. P.

RÉUNIONS PUBLIQUES AVEC ARLETTE LAGUILLER

NEVERS

avec Geneviève LEMOINE
Samedi
16 décembre
à 16 h 30
Centre Expo

DIJON

avec Jacqueline LAMBERT
Lundi
18 décembre
à 20 h 30
Palais des Congrès
Salle Clos-de-Vougeot

FOURMIES

avec Jean COURNUT
Mercredi
10 janvier
à 20 heures
Salle de Bal du Théâtre

PERPIGNAN

avec Liberto PLANA
Vendredi
12 janvier
à 20 h 30
Salle Mailloles
5, rue des Glycines

MONTPELLIER

avec Maurice CHAYNES
Samedi 13 janvier
à 15 heures
Salle Pelloutier
Maison des Syndicats,
Antigone
Tramway, arrêt
«Léon-Blum»

ANGOULEME

avec Jean-Pierre COURTOIS
Vendredi 19 janvier
à 20 h 30
MJC de la Grande Garenne
(Salle polyvalente)
Rue Pierre Aumaître

BOURGES

Samedi
20 janvier
à 17 h 30
Salle Germinal

NANCY

avec Christiane NIMSGERN
Jeudi
18 janvier
à 20 h 30
Palais des Congrès
Rue du Grand Rabbín-Haguenauer

POITIERS

avec Ludovic GAILLARD
Jeudi 25 janvier
à 20 h 30
Salle Polyvalente des Halles
Place Gaston-Pailhou

LES AUTRES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LUTTE OUVRIÈRE

• SAINT-OUEN
(Seine-Saint-Denis)
Jeudi 14 décembre
à 19 heures
Salle Joliot-Curie
69, rue des Rosiers

• LA CHAPPELLE-SAINT-LUC
(Aube - banlieue de Troyes)
Vendredi 15 décembre
à 19 heures
Espace associatif
26, avenue Roger-Salengro

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite Lutte Ouvrière, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dues à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'on a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de la société actuelle. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:
LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET
<http://www.lutte-ouvriere.org> e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 13000 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 66. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recevoir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

| | LUTTE OUVRIÈRE | | LUTTE DE CLASSE |
|--|----------------|--------|--------------------------------|
| | 1 an | 6 mois | (1 an soit 10 n°) |
| France DOM-TOM | 300 F | 160 F | 100 F |
| DOM-TOM, voie aérienne | 390 F | 200 F | 140 F |
| Europe (soit zone postale 1) | 420 F | 210 F | 100 F |
| Autres pays, voie ordinaire | | | |
| - Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2) | 450 F | 230 F | 140 F (comme voie aérienne) |
| - Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3) | 520 F | 270 F | 140 F |
| - Océanie (soit zone 4) | 540 F | 280 F | 140 F |
| Autres pays, voie aérienne | | | |
| - Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2) | 480 F | 250 F | 140 F |
| - Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3) | 540 F | 280 F | 170 F |
| - Océanie (soit zone 4) | 660 F | 340 F | 210 F |

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
PRÉNOM:
ADRESSE:
CODE POSTAL et VILLE:
COMPLÈMENT D'ADRESSE:
Je m'abonne à: LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de:
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de:
Règlement:
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Éditorial des bulletins
d'entreprise du 11 décembre

■ Cette année, le Téléthon, cette manifestation organisée au profit de la recherche scientifique concernant les maladies génétiques, a battu tous ses records, avec plus de 501 millions de dons. C'est en un sens réconfortant, car à une époque où la vertu principale serait le profit individuel, cela prouve qu'une grande partie de la population répond présent quand elle est sollicitée, et pense faire œuvre utile pour l'ensemble de la société.

Mais comment ne pas rapprocher ce chiffre des vingt milliards qui ont été dépensés pour la construction du *Charles-de-Gaulle*, ce super porte-avions nucléaire qui depuis sa naissance passe le plus clair de son temps dans les chantiers de réparation, pour rajouter quelques mètres à une piste d'atterrissage mal calculée, ou pour remplacer une hélice qui s'est brisée dès les premiers essais ?

On nous dira que le *Charles-de-Gaulle* était indispensable à la « défense nationale » et que cela justifie ces dépenses exorbitantes. Mais si cela était vrai, comment alors qualifier le comportement de ceux (responsables de la marine ou du gouvernement) qui ont accepté en connaissance de cause (car il semble bien que c'est ainsi que les choses se sont passées) qu'on installe sur cet engin une hélice dont on savait qu'elle avait été ratée à la fabri-

cation ? Car décidément, tous ces gens qui demandent des sacrifices à la population, au nom de la « défense nationale », ne s'en préoccupent guère quand les intérêts économiques des industriels et des banquiers sont en jeu.

Et puis, « défense nationale » contre qui ? Avec son *Charles-de-Gaulle*, unique porte-avions nucléaire qu'il faudra bien retirer périodiquement de la circulation pour raisons d'entretien... ou lors de la prochaine avarie, la France serait bien incapable de rivaliser avec les plus grandes flottes du monde en cas de conflit. Mais les ambitions de nos gouvernants et des stratèges de l'armée française sont ailleurs. Le rôle du *Charles-de-Gaulle*, comme ce fut le cas pour ses prédécesseurs, n'est pas de défendre le pays contre un hypothétique adversaire. Il est de constituer une base flottante permettant à l'armée française d'intervenir plus facilement dans les chasses gardées que constituent les anciennes colonies africaines, ou contre les petits pays qui voudraient remettre en cause l'ordre impérialiste. Ce fut le cas en Irak ou au Kosovo. La « défense des droits de l'homme » n'étant invoquée que pour camoufler les raisons réelles de ces opérations.

Les récentes révélations sur l'emploi généralisé de la torture en Algérie entre 1954 et 1962, avec la complicité des pouvoirs

DIS-MOI QUI TU FINANCES, JE TE DIRAI QUI TU ES

civils (de « gauche » entre 1956 et 1958, de droite le reste du temps) et des grands chefs de l'armée, montrent quelles abominations on a pu perpétrer au nom de la « défense nationale ».

Aujourd'hui comme hier, les hommes qui nous gouvernent font passer les dépenses militaires en priorité, parce que l'armée est pour la bourgeoisie l'ultime recours sur lequel elle pourrait s'appuyer en cas de crise sociale. Pour financer la recherche sur les maladies génétiques, qui permettra sans doute un jour d'offrir à des milliers de malades une vie normale, le gouvernement est incapable de dégager les 500 millions que le Téléthon a fournis, et préfère s'en remettre à la générosité du public. Mais pour protéger les intérêts économiques de gens qui sont déjà riches à milliards, il a su trouver quarante fois plus.

En leur temps, les dirigeants nazis expliquaient au peuple allemand qu'il fallait choisir entre le beurre et les canons. Nos dirigeants ne tiennent pas de tels propos. Mais dans les faits, entre la recherche médicale et l'armement, ils ont choisi pour nous depuis longtemps.

Et si le gouvernement veut prouver le contraire, qu'il dégage donc vingt milliards pour la recherche médicale, et qu'il fasse appel à la charité publique pour faire naviguer le *Charles-de-Gaulle* !

Arlette LAGUILLER

Après la manifestation de Nice

OUI, LES TRAVAILLEURS PEUVENT CHANGER LE RAPPORT DE FORCES!

A Nice, le 6 décembre, plus de 50 000 personnes s'étaient retrouvées à la manifestation organisée, entre autres, par les confédérations syndicales européennes. En France, en particulier, c'était la CGT qui avait surtout mobilisé, suivie d'assez loin par la CFDT. La manifestation fut un incontestable succès.

Les limites de cette journée ne viennent donc pas des militants et des travailleurs en général, qui ont répondu présents à l'appel des directions syndicales. A l'heure actuelle, avec la mise en œuvre de la loi Aubry, avec les salaires qui n'ont pas augmenté depuis des années et des années, avec des conditions de travail qui se dégradent tandis que la précarité, les contrats partiels, limités, à durée réduite, pour des travaux mal payés, se multiplient partout, dans les entreprises privées mais aussi dans celles du secteur public, les raisons ne se comptent plus pour les travailleurs de saisir les occasions qui se présentent pour exprimer dans la rue leur mécontentement. Et Nice était l'une de ces occasions-là.

On peut regretter que les centrales syndicales, qui avaient organisé cette « euro-manifestation » et entendaient dénoncer la politique menée dans le domaine social par les gouvernements européens, ne l'aient pas inscrite, explicitement, dans une perspective plus large et plus précise, dans une volonté de mobilisation des travailleurs, allant croissant contre la politique antiouvrière des gouvernements mais aussi du grand patronat. Car c'est d'abord ce dernier qui décide et qui dicte sa volonté aux gouvernements et cela dans chaque pays.

Ces chefs d'Etat et de gouvernement possèdent certes une responsabilité directe dans la mise en œuvre de la politique antiouvrière en cours aujourd'hui dans à peu près tous les pays d'Europe. Ils travaillent à l'harmonisation par le bas des législations sociales, comme on vient

encore de le voir, en France, avec l'autorisation du travail de nuit des femmes. Ils sont les maîtres d'œuvre de ce prétendu « modèle social européen » qui se caractériserait « par le lien indissoluble entre performance économique et progrès social », mais qui se préoccupe uniquement des performances économiques, le progrès social n'étant là que pour les discours. Dénoncer la servilité de ces gens-là à l'égard des intérêts du patronat et se mobiliser pour les contraindre à infléchir leur politique dans un sens qui soit favorable au monde du travail, c'est nécessaire.

Mais de toute façon, le choix de manifester au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens à Nice ne pouvait être que symbolique, car ce n'est certes pas essentiellement au cours de ces sommets européens que se prennent les décisions. Les attaques

antiouvrières, les politiques au service du patronat, chaque gouvernement les décide d'abord pour son propre compte, y compris les gouvernements qui se prétendent de gauche comme le gouvernement Jospin, même s'ils invoquent ensuite l'existence de l'Europe et les « normes européennes » qu'elle met en place comme prétexte pour dire qu'ils ne peuvent faire autrement.

On comprend et l'on partage le mécontentement et la colère de tous ceux qui ont été manifester à Nice. Mais que dire de tous ces dirigeants syndicaux qui, pour certains, approuvent complètement la politique menée dans leur pays par leur gouvernement, et par le patronat, mais qui vont manifester à Nice, visiblement parce que cela les engage moins de brandir des lances contre le pouvoir « européen » que de chercher à mobiliser directement les travailleurs là où ils en

auraient les moyens ? Et aussi parce que la réussite de cette mobilisation n'implique pas en soi d'autres échéances, sinon peut-être le prochain Sommet européen, dans six mois, dans deux ans ou dans trois ?

Les organisations syndicales ont réussi à rassembler plusieurs dizaines de milliers de manifestants, et qui plus est dans une ville comme Nice, qui n'est pas centrale. Cela nécessitait, pour ceux qui s'y sont déplacés, un effort plus grand. Preuve que, contrairement à ce que disaient les dirigeants, il y a dans ce pays des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui ont envie de montrer que « ça ne va pas ». Et preuve a donc été faite que lorsque les directions des organisations ouvrières, en l'occurrence essentiellement la CGT, appellent, il y a du répondant.

Alors, pour ne parler que de la France, pourquoi ce qui a été possible à Nice ne serait

pas possible à Paris ou ailleurs ? Est-ce que les dizaines de milliers de travailleurs que la CGT a été capable de mobiliser le 6 décembre ne pourraient pas être mobilisés contre les méfaits quotidiens de « nos » patrons, les Michelin, les Alstom, les Moulinex, les Peugeot et autres exploités qui sont les acteurs de la mondialisation bien de chez nous ? Est-ce que de telles manifestations ne pourraient pas être renouvelées, amplifiées ? Est-ce qu'elles ne pourraient pas contribuer alors à redonner le moral à l'ensemble des travailleurs, à les renforcer et à leur permettre finalement de renverser le rapport de force ?

Si la mobilisation réussie de Nice devait être laissée sans lendemain par les dirigeants syndicaux, ce serait en tout cas l'aveu que celle-ci et l'occasion choisie, celle du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, n'étaient pour eux qu'un alibi.

Lucienne PLAIN

— UNE MANIFESTATION RÉUSSIE —

A Nice, le 6 décembre, veille de l'ouverture du Sommet européen, c'est une impressionnante manifestation syndicale qui s'est déployée dans les rues du quartier Saint-Roch, soigneusement encadrée par les CRS et sous l'œil surpris des habitants qui n'avaient jamais vu ça.

Malgré une pluie incessante, pendant toute l'après-midi et plus encore puisque les manifestants n'avaient pas encore fini de défiler alors que la nuit était tombée depuis longtemps, la manifestation syndicale a été marquée par la présence massive de la CGT. Depuis le lieu de rassemblement, les trains qui amenaient régulièrement leurs fournées de manifestants brandissant des pancartes CGT étaient chaleureusement applaudis.

Revêtus de brassières blanches sur lesquelles s'établait « la CGT » et coiffés souvent de la casquette rouge frappée du même sigle, les militants et sympathisants défilaient en rangs serrés. Le nombre concourait à l'ambiance dynamique et joyeuse, même si les slogans restaient rares. L'animation était assu-

ree sur le lieu de rassemblement par un orchestre ainsi que par des voitures sonnant diffusant de la musique enlevée, essentiellement de variétés. Les manifestants s'exprimaient surtout à coups de sifflets, avec des slogans comme « Non à l'Europe du capital, oui à l'Europe des travailleurs ! » parfois lancés et repris, ainsi

que l'Internationale.

Le fait de se retrouver aussi nombreux, dans un cortège où chacun avait pu croiser des travailleurs venus d'autres pays d'Europe, Italiens, Allemands, Espagnols, Slovènes, etc., contribuait à exprimer dans la réalité la solidarité entre des femmes et des hommes de tous les horizons, solidarité qui

s'exprimait à l'occasion de petits faits sans importance comme des conversations qui se nouaient entre manifestants. Les rues de Nice, autour de la gare de Nice-Ville en particulier, restèrent animées très longtemps. La pluie n'avait en rien interdit à l'ambiance générale de rester très chaude...



Le cortège Lutte Ouvrière dans la manifestation

Traité de Nice VOUS AVEZ DIT « UNION » EUROPÉENNE ?

Le traité de Nice, qui était censé remplacer les traités de Maastricht et d'Amsterdam, a mis en évidence les divergences d'intérêts entre les différentes bourgeoisies européennes et le piétinement de la construction européenne.

L'objectif de ce sommet était de définir de nouvelles règles juridiques de fonctionnement des institutions de l'Union européenne en vue de son élargissement à vingt-sept ou vingt-huit membres. On sait que ces institutions sont au nombre de trois : le Conseil européen, qui réunit les chefs d'État, les gouvernements et ministres des différents pays de l'Union. Chaque pays y dispose d'un certain nombre de voix. Ce Conseil, à présidence tournante, était dirigé par la France depuis six mois. La deuxième institution est la Commission européenne ou Commission de Bruxelles. Elle est actuellement dirigée par Romano Prodi, et composée de « commissaires », nommés par chaque État. Enfin, le Parlement européen, dont les députés sont élus tous les cinq ans, qui n'a aucun pouvoir de décision et sert plutôt d'alibi démocratique aux décisions prises par les deux premières.

Dans toutes ces institutions, l'intégration mécanique de représentants de nouveaux pays, essentiellement des pays d'Europe centrale et du sud de l'Europe, aurait diminué le poids relatif des « grands », en fait des principaux impérialismes dominant l'Europe, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, l'Italie et l'Espagne. Il s'agissait donc tout d'abord de renforcer leur domination et de redéfinir le poids de chacun dans ces organismes.

C'est ainsi que ces cinq « grands » étaient partisans de limiter le nombre de commissaires européens à 20, voire à 15, ce qui aurait signifié que la plupart des « petits » États n'auraient pas disposé de commissaires, du moins permanents. Chirac, au nom de la présidence française, a tenté d'utiliser l'argument démographique pour les convaincre d'accepter une sous-représentation. Mais lui-même refusait d'augmenter la représentation de l'Allemagne, actuellement égale à la France, alors que depuis la réunification des deux Allemagnes, la population allemande est supérieure de vingt millions à la population française. Le sommet a échoué à réformer la Commission et a décidé à l'unanimité de renvoyer la question à plus tard...

Le même marchandage s'est produit concernant la réforme du Conseil des ministres européens. Mais là, un compromis a été laborieusement trouvé. Le nombre de voix dont disposeront les pays variera de trois (pour le Luxembourg) à vingt-neuf



(pour la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie). Mais on instaure trois seuils à franchir pour qu'une décision soit prise : une majorité de voix, une majorité d'États, et encore le « filet démographique », c'est-à-dire qu'un vote pour être déclaré qualifié devra représenter 62 % de la population de l'Union européenne.

Tous ces marchandages sont significatifs des intérêts contradictoires des différentes bourgeoisies européennes. Car si, en théorie, les commissaires européens et les représentants au Conseil doivent faire abstraction de leurs liens nationaux pour faire prévaloir un intérêt commun, c'est bien du contraire qu'il s'agit : ces institutions sont le siège d'après négociations où chaque représentant défend les intérêts de sa bourgeoisie nationale. Avec un élargissement éventuel de l'Union européenne, les divergences

seront encore plus aiguës. Sur toutes ces questions d'intérêts, les bourgeoisies des différents pays veulent avoir des garanties que les décisions ne seront pas prises contre leur gré.

De la même façon, les négociations ont échoué à propos de l'instauration de la « majorité qualifiée ». En effet, dans les instances européennes actuelles, pour qu'une décision soit prise, il faut l'unanimité, ce qui signifie qu'un seul pays peut bloquer une décision. Il s'agit évidemment d'un frein considérable. L'idée est donc de permettre, sur un certain nombre de sujets, le passage à une majorité simple. Tout le monde est d'accord... pour que les autres cèdent sur les sujets leur tenant à cœur. Tony Blair, qui avait annoncé venir « défendre l'intérêt de l'Angleterre » et définir les « lignes rouges », a maintenu son droit de veto sur la fiscalité et le droit social. La France, aussi, sur « l'exception

culturelle », l'Allemagne sur l'immigration et le droit d'asile, etc.

En fait, tous les sujets de divergences ont été renvoyés à plus tard, au prochain sommet de 2004.

C'est qu'en fait, l'Union européenne et ses institutions, aujourd'hui encore, ne sont nullement une union, mais une arène où les différentes bourgeoisies rivales tentent péniblement de régler leur concurrence.

Pierre Moscovici, lors de ces négociations interminables, a avoué que les institutions européennes étaient comme un « château de cartes », capable de s'écrouler subitement. Comme finalement il fallait sauver la face, et en particulier celle du président de la puissance invitante, Chirac, on a abouti à un semblant d'accord. Mais on a simplement réussi à ajouter quelques cartes sur la pyramide.

Christian BERNAC

« EXCEPTION SOCIALE », CONNAISSENT PAS

Voici le communiqué envoyé à la presse après le sommet de Nice par Arlette Laguiller au nom de Lutte Ouvrière :

COMMUNIQUÉ D'ARLETTE LAGUILLER LE 12 DÉCEMBRE 2000

A défaut d'aboutir à autre chose qu'à un bricolage institutionnel, les marchandages de Nice auront au moins éclairé les préoccupations et les intentions des protagonistes de l'Union européenne.

Institutionnaliser les lois de la jungle où les plus forts tentent d'écraser les plus faibles ne pouvait aboutir qu'à ce compromis. Ce ne sont pas les « égoïsmes nationaux » qui sont en cause car les peuples ne participent nullement à cette prétendue construction

européenne, mais les affrontements d'intérêts économiques et politiques entre classes privilégiées de chaque nation.

La seule chose qui freine les quatre principales puissances de l'Union pour imposer leur domination commune sur l'Europe, et en particulier sur les pays moins développés du sud et de l'est du continent qui demandent leur adhésion, c'est qu'étant elles-mêmes en rivalité, elles sont à couteaux tirés les unes avec les autres.

Il est à remarquer, avec

« l'exception anglaise » concernant la fiscalité ou avec « l'exception française » concernant les productions culturelles, que chaque grand État sait sauvegarder ce à quoi tient sa classe dirigeante. Ainsi, en matière sociale, c'est la Grande-Bretagne, dont la législation est la plus déficiente parmi les grands pays, qui a mis en avant « l'exception anglaise ». Mais aucun des États n'a mis en avant « l'exception sociale » pour préserver ce qui, dans

sa propre législation sociale, est le moins défavorable aux travailleurs ou pour s'opposer à la privatisation des services publics.

C'est reconnaître que les travailleurs et les classes laborieuses n'ont rien de mieux à attendre de l'Union européenne que de leur État national, c'est-à-dire une légalisation par le bas, un affaiblissement de la protection sociale, la liquidation des services publics et une dégradation de leurs conditions d'existence.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

L'EUROPE DU FRIC ET L'EUROPE DE LA RUE

Le couple Chirac-Jospin, dans la plus parfaite union, invitait la semaine passée à Nice tout le gratin des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe. Ceux des 15 Etats qui ont déjà scellé une alliance et ceux de 13 autres, dont des pays de l'Est, qui poussent pour s'entendre dire « bienvenue au club »... Drôle de continent formé d'une mosaïque de pays enchevêtrés dont chaque gros trust voudrait faire son empire et dont pourtant l'union économique et politique n'avance qu'en tortue ou en crabe parce que chacun des fiefs capitalistes qui la composent veut préserver à ses magnats de l'industrie et de la finance les conditions d'un profit maximum. Et de chercher à protéger leurs bagnoles, leurs vaches folles, leurs molécules pharmaceutiques et même leurs croûtes d'emmental sur lesquelles la Cour européenne de justice vient de statuer ! Ils n'ont pas fini de marchander autour de fromages capitalistes à préserver !

Mais l'élargissement de l'Europe a néanmoins connu un succès inattendu à Nice ! Élargissement à 80 000 invités surprise, travailleurs et jeunes venus de tous les coins du continent pour contre-manifester et affirmer qu'ils voulaient une autre Europe que celle du fric qui écrabouille les hommes. 80 000 pour dire au Capital : Nice ta mère ! A tous ceux-là, la promenade des Anglais a été strictement interdite. La ville a été barricadée par des milliers de flics, sans oublier les cordons de sécurité qui filtraient la montée dans les trains partout en France ou à la frontière italienne ! Rien d'étonnant si ce quadrillage a provoqué quelques débordements, quelques bris de vitrines d'agences bancaires et immobilières qui se feront rembourser par leur assurance bien plus vite que les malheureux dont le toit a été emporté par la tornade.

Il n'en reste pas moins que pour la première fois aussi massivement, une partie du mouvement ouvrier d'Europe s'est retrouvé ensemble à battre le pavé. Dans un spectaculaire coude à coude. Et cette marée humaine du mercredi 6 décembre a raflé la vedette aux simagrées des

ministres, sous-ministres et sous-fifres en costume-cravate.

Certes, la mobilisation a été réalisée à l'initiative de la Confédération européenne des syndicats, super-bureaucratie syndicale qui déplore seulement qu'il n'y ait « pas assez d'avancées sociales »... Il était flagrant que les confédérations syndicales qui ont appelé à manifester, organisé les voyages et les cortèges d'une multitude de pays, étaient davantage préoccupées par le nombre de manifestants rassemblés derrière leurs sigles que par l'affirmation de revendications collectives et de perspectives générales de lutte. La CGT française a tout particulièrement réussi sa démonstration de force, bien que son appel soit pourtant resté confidentiel dans bon nombre d'entreprises ! Mais si cela prouve quelque chose, c'est que ce n'est pas le répondant qui manque.

Et les travailleurs d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne, Slovaquie, France ou Navarre, se seraient déplacés plus nombreux s'il s'était agi de mettre en avant la nécessité d'une augmentation générale de 300 euros, d'un salaire minimum et de minima sociaux de 1 200 euros – net ! –, l'interdiction des licenciements et privatisations, l'embauche dans les services publics et la fin des petits boulots et de la précarité. De telles manifestations pourraient et devraient marquer des étapes d'une offensive générale. Ce droit de grève européen sur lequel les politiciens mégotent pour l'inscrire dans une *Charte des droits fondamentaux* qui n'est qu'un chiffon de papier, les travailleurs du continent peuvent l'appliquer sans attendre.

Il faut que le mouvement ouvrier qui a montré une petite partie de sa force à Nice, ne s'en arrête pas là. Il faut qu'il se serve de sa force pour rassembler derrière lui ces jeunes qui cherchent, isolément ou dans le cadre d'associations, à bouleverser cette société malade du fric et du profit.

**Editorial des bulletins
« L'Étincelle » du 11 décembre
2000 publiés par la Fraction**

Le numéro 12 (novembre-décembre) de *Convergences révolutionnaires* est paru. Au sommaire, un dossier sur « l'école en crise » et le mirage de la démocratisation scolaire. Des articles sur l'effondrement des salaires réels depuis 1982, les grèves sur les salaires en Belgique ; la situation des Tziganes en France et en Europe ; la révolte palestinienne ; des correspondances d'entreprise (grèves à Limoges ; chez les opérateurs télécom à Bagnolet ; enquête CGT sur les salaires à PSA Aulnay sous Bois).

Pour se procurer ce numéro écrire à Lutte Ouvrière, pour la fraction.
Abonnement : un an 60 F, de soutien 100 F.

Leur société

LA SITUATION DES CHÔMEURS TOUJOURS AUSSI PRÉCAIRE

Le gouvernement a publié mercredi 6 décembre au *Journal Officiel* l'arrêté d'agrément de la nouvelle convention d'assurance chômage. Il a publié un communiqué pour souligner « qu'au terme d'une très longue procédure » le projet avait fait l'objet « d'une modification très substantielle » depuis sa première version en juin dernier.

Il faut rappeler qu'il y a plusieurs mois, le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi, le PARE, initié par le MEDEF et son représentant Ernest-Antoine Seillière, avait provoqué des réactions de refus du PCF, de la CGT, de FO et même d'une partie du PS, refus qui, cependant, s'était plus exprimé à travers des déclarations à la télévision, à la radio ou dans les journaux que dans la rue. Mais la remise en cause des droits, déjà faibles, dont disposaient les chômeurs était si visible que le gouvernement n'avait pas donné son accord. Martine Aubry n'en avait pas moins tenu à déclarer à l'époque que, même si elle avait des critiques à faire sur le projet patronal, elle était d'accord sur son principe « d'encourager » (ce qui veut dire obliger) les chômeurs à accepter le travail qu'on leur proposerait.

Finalement, au bout de plusieurs mois de discussions, les organisations patronales bien évidemment, ainsi que la CFDT, la CFTC et la CGC ont approuvé en signant la nouvelle convention, que le gouvernement avait fait amender, essentiellement pour des raisons politiques : à l'heure de l'ouverture officielle de la campagne présidentielle, Jospin ne tenait sans doute pas à avoir cette gamelle supplémentaire à traîner. Seules FO et la CGT ne l'ont toujours pas signée. En fait, le MEDEF a imposé le cadre des discussions, plaçant les syndicats opposés à son plan dans la position « de tenter d'éviter les dégâts ».

Quand Elisabeth Guigou, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, considère que cette nouvelle convention « améliore significativement l'indemnisation du chômage

avec la suppression de la dégressivité des allocations », elle déforme la réalité. Certes l'arrêt de la dégressivité va apporter un peu d'air à ceux qui voyaient leur maigre allocation baisser de 17% tous les six mois, mais c'est oublier le sort de la majorité. Près de 60% des demandeurs d'emploi officiellement recensés, sans parler des autres, ne touchent aucune allocation ASSEDIC. Et entre les RMistes et les titulaires de l'allocation spécifique de solidarité, il y a près de 1,5 million de personnes qui survivent aujourd'hui avec 2 600 F (un peu plus pour les couples RMistes) par mois depuis la dernière augmentation de 2%.

Quant à savoir si les règles de « Retour à l'Emploi » accompagnant le PARE vont servir, plus ou moins qu'avant, de moyens de pression sur les chômeurs pour les forcer à prendre n'importe quel travail, c'est l'avenir qui le dira. Formellement, les garanties écrites dans ce que vient de promulguer le gouvernement sont plus protectrices que les textes du Code du travail existant qui permettaient à l'ANPE de radier des dizaines de milliers d'allocataires par an. Mais cela dépendra des pressions qui seront exercées sur les employés de l'ANPE par le gouvernement.

Sans parler du fait que la situation financière des ASSEDIC va devenir beaucoup plus précaire. En effet le MEDEF récupère des aides, des baisses de cotisations chômage : cela devrait approcher les cinquante milliards d'économies au final. Le patronat a réussi à imposer que tous, gouvernement compris, se placent sur son terrain, même si tous ses appétits n'ont pas été satisfaits pour le moment.

Reste que le dernier mot appartiendra aux travailleurs, qui pourraient eux imposer une tout autre approche des problèmes. Le jour où cette riposte aura lieu n'a pas besoin d'être inscrit au *Journal Officiel*.

Aline RETESSE

Le scandale de la CGM

PAVILLONS ET GOUVERNEMENT DE COMPLAISANCE

Des policiers de la brigade financière ont perquisitionné à Matignon au sujet de la privatisation de la Compagnie Générale Maritime (CGM) en octobre 1996. A l'époque, le gouvernement dirigé par Alain Juppé avait vendu pour une bouchée de pain cette compagnie de fret maritime à Jacques Saadé, un financier libanais, patron de la Compagnie maritime d'affrètement (CMA). Déjà, à l'époque les syndicats des marins et sédentaires de la CGM avaient dénoncé le scandale financier.

En effet, entre 1992 et 1996, l'Etat avait apporté cinq milliards de francs pour renflouer cette société dont les actifs étaient estimés à 1,1 milliard de francs en 1996. Et, grâce à ses amitiés politiques au RPR, c'est pour vingt dérisoires millions de francs que Saadé avait fait main basse sur la CGM, soit un

cadeau d'un milliard de francs. Cela n'empêcha pas les nouveaux patrons de supprimer aussitôt 342 emplois et de passer une partie de la flotte sous pavillon de complaisance.

Un milliard de francs de plus-value, c'est une belle recette. Mais cette dilapidation des fonds publics serait sans doute passée inaperçue si le frère cadet de Jacques Saadé, qui dirigeait à l'époque avec lui la CMA et était mécontent d'avoir été dépouillé ensuite par son aîné, n'avait débâillé toute cette histoire devant les tribunaux et mouillé le gouvernement de l'époque.

Voilà qui suscitera peut-être une nouvelle « affaire ». Mais pas forcément de condamnations, car, après tout, comme le disent les capitalistes, « business is business » et « les affaires sont les affaires ».

C. B.

Présomption d'innocence

DES DISCOURS SANS FONDS

La ministre de la Justice, Marylise Lebranchu, avouant un manque de moyens, propose de reporter à plus tard des améliorations que la loi sur la présomption d'innocence, votée définitivement en avril dernier, était censée apporter aux détenus.

Au nom des grands principes, députés et sénateurs ont le droit de discuter à perte de vue de la présomption d'innocence et des droits des condamnés. Seulement, quand il s'agit de voter le budget de la Justice, comme cela vient de se produire, il n'en est plus question. Il a fallu que les greffiers se mettent en grève pour rappeler au

gouvernement que, dans ce domaine aussi, il faut des travailleurs pour faire fonctionner la machine.

Les greffiers ne sont pas assez nombreux. Et quand des condamnés contesteront devant un tribunal les décisions qui sont prises à leur égard par un juge d'application des peines, comme le prévoit la loi votée en juin dernier, eh bien cela conduira à du travail en plus, et donc le sous-effectif devient intolérable. Grâce à leur grève, les greffiers ont obtenu, semble-t-il, la création de 500 postes, au lieu des 260 prévus initialement pour 2001. Mais ce n'est encore qu'une promesse. Dans l'immédiat, le gouvernement se déclare incompétent pour appliquer la totalité de la réforme prévue. «*Il s'agit d'aménager le texte sans créer, chez les détenus, l'impression*

que lorsqu'il y a une difficulté, ce sont eux qui passent en dernier», a déclaré la ministre. Comme si elle craignait qu'après le mécontentement parmi le personnel de Justice, la révolte ne gronde de l'autre côté des barreaux. Et cela n'empêche pas la représentante du gouvernement de se gargariser d'une réforme qui constituerait, selon elle, rien moins qu'une «*grande loi pour les libertés et les droits de l'homme*».

Autre mesure prévue dans la loi de juin dernier, la présence d'un avocat dès la première heure de la garde à vue. Sur ce point, il n'y a pas de problème, prétend la ministre: la réforme est applicable comme prévu au 1er janvier prochain. Mais les avocats qui choisissent ou acceptent d'avoir comme clients des gens démunis financièrement sont visiblement d'un autre avis.

Cela fait des années qu'ils se plaignent de ne pas pouvoir couvrir les frais qu'entraînent les obligations liées à la défense des justiciables, et des semaines qu'ils revendiquent par des grèves et des manifestations. Assister les gens en garde à vue leur donnera du travail supplémentaire, sans qu'une rémunération normale ait été prévue quand leurs clients, trop pauvres pour payer, bénéficient de l'aide juridictionnelle.

Pourtant, le gouvernement a eu tout son temps pour se préparer à l'application des mesures qu'il a lui-même proposées. Une loi votée en janvier 1993 institue le contact avec un avocat, mais elle ne s'applique qu'à partir de la vingtième heure de garde à vue: le ministre socialiste de l'époque, Michel Vauzelle, avait fait traîner les choses, ce qui per-

mit à son successeur de droite, Pierre Méhaignerie, de supprimer la présence de l'avocat au début de la garde à vue avant même que cette possibilité ait reçu un début d'application. Bref, cela restait un «*débat*».

Le nouveau projet de loi qui a finalement abouti à un vote favorable en juin dernier avait été présenté au conseil des ministres le 16 septembre 1998. Et en deux ans, le gouvernement et ses hauts fonctionnaires n'ont pas eu le temps de prévoir!

Alors, le mépris de ces gens-là à l'égard des prisonniers, des travailleurs qui font tourner la justice ou encore des avocats qui acceptent de défendre les personnes désargentées, va-t-il continuer à peser le plus fort sur la balance de la justice.

Jean SANDAY

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

PLEIN EMPLOI OU PLEINE EXPLOITATION?

A son arrivée à Matignon, Lionel Jospin avait créé un Conseil d'analyse économique (CAE) composé d'économistes de tous bords. En mai dernier, il leur a confié le soin de rédiger un rapport sur les moyens à mettre en œuvre pour diminuer le chômage ces prochaines années.

Un ancien conseiller de Strauss-Kahn, Jean Pisani-Ferry, au nom du CAE, vient de remettre ses conclusions à Jospin, en lui exposant une «*stratégie pour arriver au plein emploi avant 2010*».

«*Plein emploi*», cela ne signifie d'ailleurs pas pour ce conseiller la suppression du chômage, mais un chômage ramené à 5% de la population active au lieu des 9,4% officiels aujourd'hui. Ce rapport qualifie les trois dernières années d'années «*merveilleuses*», puisqu'elles auraient abouti à la création de 400 000 emplois en moyenne par an grâce, pense-t-il, aux emplois-jeunes et au passage aux 35 heures. Mais ce chiffre, dit-il aussi, pourrait chuter sans la mise en œuvre de nouveaux moyens.

Et quels sont ces moyens-

miracle? Ce sont en réalité de vieilles recettes qu'on pourrait croire tirées tout droit d'un catalogue de revendications du MEDEF! D'abord, ne rien faire qui pourrait gêner les entreprises et freiner la croissance et donc leurs profits; au contraire, il faudrait alléger encore les charges sur les bas salaires et maintenir la «*modération salariale*». Ce qui ne serait, on peut le constater, que la continuité de la politique menée par Jospin puisque, rien qu'avec les accords sur les 35 heures, les employeurs ont droit à des aides de 21 500 F par an et par salarié payé au SMIC et puisque 47% de ces accords prévoient un gel des salaires pour l'ensemble des salariés.

Mais selon le rapport Pisani-Ferry, il faudrait en plus impérativement freiner l'évolution du SMIC horaire brut pour, prétend-il, «*défendre*» l'emploi peu qualifié. En ce qui concerne la durée du travail, il prône la «*souplesse*», c'est-à-dire le recours sans entraves aux heures supplémentaires quand c'est nécessaire. Dans le même ordre d'idées, il estime qu'il faudrait supprimer toutes les subventions permettant des départs en préretraites, pour garder plus longtemps les salariés au travail et envisager un recalcul des pensions de retraites «*pour rendre*

le système plus incitatif au travail».

Enfin, le rapport trouve que le PARE, le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi inspiré par le MEDEF pour inciter les demandeurs d'emploi à prendre les emplois qu'on leur propose, va dans le bon sens.

Ce ne sont pour l'instant que des recommandations au gouvernement mais elles sont significatives. Le prétexte est toujours le même. La lutte contre le chômage est l'occasion pour le patronat de bénéficier d'une main-d'œuvre la moins chère possible.

La baisse du chômage ne signifie donc pas la fin de la pauvreté. Le nombre des travailleurs pauvres est estimé par l'INSEE à 1,3 million en France. Ce sont des personnes qui-travaillent toute l'année ou alternent les périodes de chômage et d'emplois précaires et qui, malgré cela, ne touchent pas plus de 3 500 F par mois de revenus en devant parfois faire vivre toute une famille avec ça. Selon l'INSEE, ils représentent 6% de la population active et ce chiffre ne fait qu'augmenter.

Avec de tels plans, le chiffre des demandeurs d'emploi baissera peut-être mais pas celui des pauvres!

Claire LACOMBE

ARRÊTS MALADIE

Martine Aubry a laissé des traces

Il y a deux ans Martine Aubry, alors encore ministre de l'Emploi, avait décidé que les médecins devaient porter par écrit le motif des arrêts maladie qu'ils délivraient sur les deux premiers volets du formulaire de la Sécurité sociale. Depuis, la majeure partie des médecins soutenus par leurs syndicats négligent systématiquement de remplir cette partie du formulaire, au nom notamment du respect du secret médical.

La Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) a récemment jugé utile, par une circulaire, de rappeler les médecins à l'ordre. La CNAM n'espère peut-être pas être plus entendue que la ministre il y a deux ans, les médecins pouvant très bien et à juste titre envoyer cette circulaire comme ses sœurs précédentes à la cor-

beille à papier. Mais plus simplement, il s'agit sans doute de faire croire à l'opinion que les problèmes financiers passés et futurs de la Sécurité sociale seraient liés au trop grand nombre d'arrêts maladie «*de complaisance*».

Pour le gouvernement et les organismes sociaux qui en dépendent, il est plus naturel, pour faire face aux «*trous*» répétitifs de la Sécu, de tenter d'intimider les médecins et de culpabiliser les patients au détriment de leur santé que d'imposer au patronat et aux actionnaires des grosses sociétés une hausse conséquente et généralisée des salaires, et du coup des cotisations sociales qui en découlent. Ce serait pourtant la seule solution réelle à ce problème.

A.V.

DU BEAU MONDE

Le domicile de Charles Pasqua et le siège de son parti, le RPF, viennent d'être perquisitionnés par la justice, ainsi que le domicile de Jean-Charles Marchiani, proche de Pasqua, député européen RPF et ex-préfet du Var. Dans leurs amis communs, on trouve en effet Pierre Falcone, vendeur d'armes de son état, qui vient d'être écroué à la maison d'arrêt de la Santé, et Arcady Gaydamak, milliardaire russo-israélo-canado-franco-angolais, contre lequel la justice française vient de lancer un mandat

d'arrêt international. Ces deux-là sont soupçonnés de commerce illicite, blanchiment, abus de biens sociaux, fraude fiscale et on en passe.

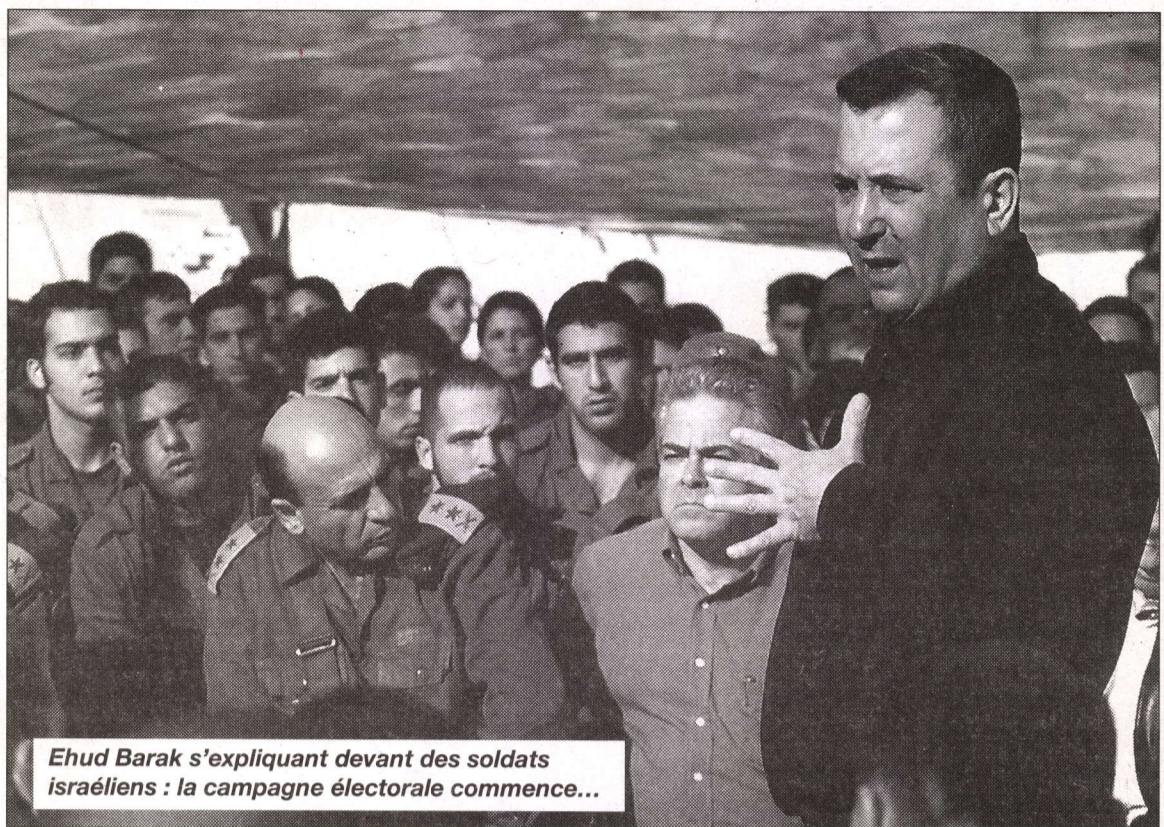
Si l'on veut trouver une note rigolote dans cette obscure affaire de trafic d'armes, on peut raconter que Gaydamak a été décoré en 1999 de l'ordre national du Mérite, par le préfet du Var de l'époque... Marchiani.

On a les amis qu'on Mérite.

R. P.

Israël

JEUX POLITICIENS ET RÉALITÉ DE LA RÉPRESSION



Ehud Barak s'expliquant devant des soldats israéliens : la campagne électorale commence...

C'est paraît-il un bon « coup » qu'aurait fait Barak en démissionnant de sa fonction de Premier ministre et en provoquant ainsi de nouvelles élections en Israël dans les soixante jours. En effet, dans ce cas de figure seulement, les prétendants au poste vacant doivent obligatoirement être membres du Parlement, ce qui n'est pas le cas de Benyamin Nétanyahou, qui apparaît comme le principal adversaire de Barak. Nétanyahou, crédité dans les sondages de 50 % des suffrages contre seulement 34 % à Barak, avait tout à la fois démissionné de son poste de responsable du Likoud et rendu son mandat de député après sa défaite électorale en mai 1999. C'est ce qui le met aujourd'hui dans une posi-

tion difficile pour pouvoir légalement se présenter.

Reste que la droite israélienne ne manque pas de candidats et Sharon, auteur de la provocation par laquelle la seconde Intifada a débuté, est déjà sur les rangs. Ses supporters ont même commencé à placarder des affiches où l'on peut lire : « *Seul Sharon amènera la paix* ».

C'est fou comme semble-t-il l'idée de paix risque maintenant de fleurir dans les discours des politiciens israéliens qui se présenteront devant les électeurs. Barak aussi ne jure que par elle. C'est d'ailleurs, a-t-il déclaré, pour accroître les chances de reprendre les négociations de paix qu'il a décidé de demander à nouveau la confiance du peuple. Mais que n'a-t-il profité de sa pré-

sence au pouvoir pour faire aux Palestiniens les concessions sans lesquelles tous les gouvernants israéliens savent très bien qu'aucune paix n'est possible ?

En tout cas, entre temps, que l'idée de paix fasse ou non recette auprès d'une majorité d'électeurs, ce seront les chars et autres hélicoptères de combat qui continueront d'agir, peut-être plus encore qu'aujourd'hui. Le scénario est du reste classique et a été maintes fois subi par les Palestiniens, en particulier à la veille de l'élection de Nétanyahou, alors opposé au travailliste Pérès. Ce dernier, présenté par certains comme une « colombe », n'avait pas hésité, pour s'attirer les bonnes grâces d'une fraction de l'électorat de droite, à lan-

cer l'opération « Raisins de la colère » au Liban, qui fit perdre de cent morts.

Tout cela, la population palestinienne le sait fort bien, elle qui vit tous les jours la réalité de la politique des gouvernants israéliens à son

encontre, qu'ils soient de droite ou se disent de gauche. Vendredi 9 et samedi 10 décembre étaient deux jours « ordinaires » dans les Territoires occupés. Dix personnes ont été tuées, plusieurs dizaines d'autres blessées. Des colons en colère s'en sont pris à des familles palestiniennes à Hébron, expulsant une famille de son habitation et blessant gravement d'une balle au ventre un jeune de treize ans. Dans la soirée un char israélien a tiré sans sommation quatre obus à l'entrée nord de la

ville de Jenine, tuant cinq personnes. En fin d'après-midi l'esplanade des Mosquées de Jérusalem a été le théâtre d'affrontements, jets de pierre contre tirs de balles : un jeune Palestinien de seize ans a été tué, onze autres ont été blessés. Le lendemain, on n'a officiellement dénombré qu'un seul mort palestinien tué par des tirs de l'armée israélienne...

Pendant que Barak se livre à ses jeux politiques, c'est comme toujours l'action de l'armée et des colons qui montre le vrai visage de la politique israélienne ; une politique qui ne peut que continuer à soulever la révolte, de plus en plus profondément, au sein de la population palestinienne.

G.L.

Tunisie

L'AMI DE LA FRANCE, BEN ALI, FAIT RÉGNER LE SILENCE

Vendredi 8 décembre plusieurs centaines de policiers sont intervenus à Tunis pour empêcher la tenue d'une réunion organisée par le Conseil national pour les libertés en Tunisie à l'occasion du deuxième anniversaire de la création de cette association. En juillet son porte-parole avait été renvoyé de son poste d'enseignant à la faculté de médecine de Sousse ; le 16 décembre il doit comparaître en justice et risque une peine allant jusqu'à 20 ans de prison.

Parallèlement, depuis fin novembre, soit quatre semaines après la tenue de son congrès, la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH) a été mise sous administration judiciaire, jusqu'à l'examen d'une plainte, fixé au 25 décembre. Quatre membres de la Ligue, dont deux sont militants du parti au pouvoir, ont porté plainte contre la direction de la LTDH pour « irrégularités dans le scrutin » après que leurs candidatures n'ont pas recueilli les faveurs de l'assemblée élec-

tive. Bien évidemment le gouvernement a nié toute implication dans cette histoire, déclarant via le ministère des Droits de l'homme et de la Communication : « *Les autorités tunisiennes souhaitent que les véritables amis de la Tunisie et l'opinion publique d'une façon générale ne se laissent pas duper par des campagnes épi-* »

LTDH est un acquis national qu'il convient de préserver de toute atteinte à son indépendance d'où qu'elle vienne. » De grands mots ronflants comme du vent, qui suffisent en général à contenter le véritable ami de Ben Ali que constitue le gouvernement français, qu'il soit composé de politiciens de droite ou de gauche.

Ben Ali peut continuer à bâillonner la presse et toute forme de liberté d'expression, à envoyer sa police frapper, intimider les opposants qui se

voient systématiquement retirer leur passeport et couper leur ligne téléphonique, voire condamner à de lourdes peines de prison après avoir subi les sévices des hommes de main du pouvoir. L'important c'est que les affaires des riches tunisiens et des capitalistes français puissent continuer à prospérer sur le dos d'une population enchaînée à la pauvreté et, dans ce domaine, Ben Ali satisfait au mieux ses protecteurs.

Annie ROLIN

Russie

LE POUVOIR, SA RÉALITÉ ET SON OMBRE

Début décembre, la Douma (la chambre des députés russe) a vu arriver un projet de loi émanant d'un groupe de députés proche du président russe (et en fait de Poutine lui-même, selon les commentateurs) qui autorise les chefs des régions (les gouverneurs des provinces et les présidents des républiques fédérées) à briguer un troisième mandat consécutif.

« Je ne vois là que de l'inconséquence », a déclaré un des ténors de la Douma au journal Moskovski Komsomolets. Et pour cause, « cela contredit ce que disait le Kremlin, en mai et juin derniers », au lendemain de l'élection de Poutine à la présidence, rappelait un autre journal, à propos de la domination des élites régionales, des « barons régionaux », de l'absence de lois, de la corruption et de la nécessité de renforcer « la verticale du pouvoir ». C'est-à-dire l'emprise du pouvoir central sur des pouvoirs régionaux qui lui échappent et qui le contestent, alors qu'ils lui sont en théorie subordonnés, et qui ont transformé leurs régions en autant de fiefs quasi indépendants.

Une loi taillée sur mesure

Cette loi, qui sera adoptée pratiquement neuf ans jour pour jour après l'éclatement officiel de l'URSS sous la pression des chefs de la bureaucratie des républiques et régions alors soviétiques, semble taillée sur mesure pour satisfaire les ambitions des chefs des régions de la Fédération de Russie. Ainsi, le chef d'une des plus riches régions du pays, le Tatarstan, qui était déjà premier secrétaire du parti de cette république du temps de l'URSS et qui, depuis 1991, s'y est fait élire et réélire président en tenant cette république (et ses richesses) d'une main de fer, pourra s'y faire à nouveau élire (car personne ne doute du résultat d'élections que lui et sa bande contrôlent comme tout le reste), la loi passant l'éponge sur sa première élec-

tion. Et toute une pléiade de gouverneurs et présidents qui, en l'état actuel de la législation, auraient été censés passer la main, pourront faire comme lui. Le seul à ne pas bénéficier des dispositions plus qu'accommodantes de cette nouvelle loi est Loujkov, le maire de Moscou (et à ce titre gouverneur et chef du « gouvernement de la région capitale »). Sans doute parce que, siégeant quasiment sous les fenêtres de Poutine, il est un symbole par trop visible de l'incapacité du président russe à s'imposer, même dans la capitale du pays.

Bien sûr, Poutine n'a pas impulsé cette loi pour le seul plaisir d'écarter un de ses principaux rivaux... en laissant les mains libres à tous les autres, et même en leur permettant de conforter leur emprise sur leurs fiefs. En fait, une fois passée l'élection présidentielle et les effets de menton qui l'ont accompagnée, Poutine ne sait toujours pas plus que son prédécesseur Eltsine comment faire plier devant lui les chefs régionaux de la bureaucratie russe. Et alors que sa tentative guerrière de réduire la sécession tchéchène marque le pas, Poutine a moins que jamais les moyens de ses déclamations contre les barons du régime et, comme avant lui Eltsine, il doit composer avec eux. D'autant plus d'ailleurs que, dans le cadre des élections en cours, les gouverneurs dont la poigne sur leur fief est la plus assurée n'ont apparemment guère de difficultés à se faire réélire et ne se privent pas d'arguer de leur « légitimité démocratique » pour s'opposer par avance à toute tentative d'empiétement du pouvoir central sur leurs prérogatives.

Faire du neuf (?) avec du vieux...

En même temps qu'il composait avec les chefs des régions, Poutine a présenté aux députés un projet de loi permettant au Kremlin de

déposer les gouverneurs. A défaut de lui en donner les moyens, cela lui permet de sauver la face. Il faut dire que, en ce moment, Poutine semble éprouver bien des difficultés à faire croire que sa présidence représenterait un changement notable avec la précédente, sans même parler d'une rupture avec le passé.

Ainsi, ces jours-ci, il a lancé à grand renfort de battage médiatique un concours... pour doter la Russie d'un hymne national en même temps qu'une offensive contre ce qui était présenté comme les symboles du passé soviétique. En effet, neuf ans après la disparition de l'URSS, la Russie n'avait toujours pas officiellement de drapeau, d'hymne et d'armoiries autres que ceux de l'époque soviétique. Certes, on voit ici et là flotter un drapeau tricolore qu'Eltsine avait exhumé du temps des tsars, tout comme l'aigle impérial à deux têtes. Mais, pas plus la constitution de 1993, imposée par Eltsine à coups de canons contre les élus au Soviet suprême, et à la population à coups de tricheries électorales, que les différentes majorités parlementaires depuis lors, n'avaient avalisé ces symboles.

Du coup, sur bien des édifices, des documents officiels, sur les uniformes, ce sont encore souvent la faucille et le marteau que l'on voit et, tandis que l'aigle bicéphale peine à prendre son envol, la compagnie aérienne étatique russe Aéroflot continue toujours à assurer tous ses vols sous un sigle mêlant la faucille et le marteau. Quant à l'armée - en fait, l'état-major et le corps des officiers -, elle avait déjà obtenu d'Eltsine de pouvoir conserver le drapeau rouge, officiellement qualifié d'étendard de la Victoire (sur le nazisme).

D'emblée, Poutine a affirmé qu'il n'était pas question de revenir sur ce point. Tout général (du KGB-FSB) qu'il soit, il ne tient sans doute guère à prendre de front un des piliers du régime.

S'agissant de l'aigle bicéphale tsariste, il a obtenu son adoption par la Douma, y compris par l'immense majorité des députés du parti dit communiste ! Pour ce qui est de l'hymne officiel de l'Etat russe, Poutine a annoncé qu'il ne s'opposait pas à ce que l'on garde la mélodie du précédent, mais qu'il fallait en changer les paroles.

L'hymne soviétique n'avait, depuis longtemps,

plus rien à voir avec le lointain passé révolutionnaire de l'URSS. En pleine Seconde Guerre mondiale, Staline avait rejeté les paroles et la musique de l'*Internationale* (choisie comme hymne après Octobre 1917) pour les remplacer par un chant patriotique. Cela faisait partie d'un tout avec la dissolution, à la même époque, de l'*Internationale Communiste* (ou plutôt, de ce que la bureaucratie stalinienne en avait fait) et le recours aux discours vantant la fraternité et la gloire des peuples slaves, ou bien aux popes de l'Eglise orthodoxe pour qu'ils bénissent les troupes partant au front. Et c'était finalement bien plus conforme à la réalité de la politique nationaliste, chauvine et contre-révolutionnaire que la bureaucratie menait déjà depuis une quinzaine d'années.

Autant dire que, sur ce terrain, le changement voulu par Poutine n'en est pas vraiment un. D'autant que dans nombre de discours et interviews, il s'est montré rien moins que critique vis-à-vis du stalinisme, bien au contraire, puisqu'il s'en revendique même pour ce qui est du nationalisme et de l'Etat fort. Sous l'angle au moins du nationalisme, il est probable qu'avec ces « vrais-faux » changements de symboles, il pourra obtenir un consensus à la Douma, et se targuer d'un succès. Poutine a ceux qu'il peut.

Pierre LAFFITTE

ON N'EST JAMAIS TROP PRUDENT...

La Douma vient d'entériner en première lecture ce qui avait été le premier oukase de Poutine, en tant que président de la Fédération de Russie. En effet, dès le lendemain de son élection, il avait accordé une totale amnistie judiciaire et politique à son prédécesseur, Eltsine, serré de près par la justice, à l'étranger aussi bien qu'en Russie, pour de multiples affaires, dont d'énormes détournements de fonds.

Le projet de loi présenté à la Douma reprend les termes de cette amnistie (d'ailleurs concernant aussi l'entourage d'Eltsine), mais il prévoit qu'elle s'appliquera désormais à tout président ayant

quitté ses fonctions. C'est tellement énorme que le président de la Commission des lois de la Douma a déclaré dans la presse : « Quel homme politique doué de raison voudrait essayer d'obtenir une amnistie par avance s'il ne s'apprêtait pas à enfreindre la loi ? ».

Comme si cela pouvait s'appliquer à un Poutine dont la carrière (non pas d'obscur agent des services secrets mais de politicien) a pris son envol à Saint-Petersbourg quand, juste après la fin de l'URSS, il était adjoint au maire de la seconde ville de Russie, chargé notamment de couvrir mille et un trafics à l'expor-

tation, et qu'il s'est alors enrichi en liaison avec toute une partie du monde de la bureaucratie et des parvenus des affaires en Russie ! Comme si les députés de la Douma ne le comprenaient pas, même quand ils feignent d'être choqués, eux qui tiennent comme à la prunelle de leurs yeux à l'immunité dont ils disposent, qui fait que nombre de gangsters russes avoués et reconnus n'échappent aux poursuites et à une condamnation que grâce à leur mandat de député... Pas étonnant que la Douma absolve Poutine par avance, elle attend de lui qu'il ne touche pas à sa propre immunité parlementaire.

Devant les mensonges et les malversations

Vache folle

LA DÉFIANCE JUSTIFIÉE DES CONSOMMATEURS

Les premiers résultats du programme de tests de dépistage de l'ESB, la maladie de la vache folle, qui viennent d'être publiés démontrent, s'il en était besoin, que la sécurité alimentaire est bien loin d'avoir été assurée, alors même que les risques de transmission à l'homme de la maladie étaient connus.

L'étude, commencée en août dernier et dont les premiers résultats portent sur 15 000 cas étudiés dans les départements des trois régions les plus touchées par la maladie, révèle un nombre bien plus important d'animaux contaminés que ce que certains spécialistes supposaient. On atteint le taux de 2,1 pour mille ce qui est assez important si on le rapporte aux quelque 4 à 5 millions de bovins abattus chaque année en France. Or, dans les régions étudiées, seuls onze cas de vaches folles avaient été diagnostiqués pour la même période. Les tests ont permis de trouver trois fois plus d'animaux infectés. On en a trouvé un taux de 1,3 pour mille parmi les animaux morts de mort naturelle, 4,1 pour mille parmi les animaux euthanasiés parce que malades, et surtout trois pour mille parmi les animaux abattus d'urgence dont les autorités se posent maintenant le problème de les interdire à la consommation.

L'ÉPIDÉMIE, PLUS ÉTENDUE QU'ON NE LE CROYAIT

Des premières conclusions de cette étude, il ressort que d'une part l'épidémie est beaucoup plus répandue au sein du cheptel qu'on ne le pensait, et d'autre part que manifestement il y a eu des cas non déclarés comme tels, voire même peut-être des cas de dissimulation parmi les animaux dits accidentés et néanmoins envoyés en boucherie. C'était d'ailleurs la conclusion à laquelle était arrivée une commission de contrôle de l'Union européenne qui avait effectué des vérifications en juin 1999. Elle avait constaté que 6 % des aliments pour bétail étaient contaminés par des farines de viande et d'os théoriquement interdits, que les abattoirs ne respectaient pas toujours les réglementations concernant l'état sanitaire des animaux qu'ils traitaient, et que les multiples entorses à la réglementation permettaient d'expliquer qu'il y ait autant de cas d'ESB recensés sur des animaux nés après l'interdiction des farines animales qu'auparavant. A

l'époque le ministre de l'Agriculture, Glavany, s'était indigné de ce rapport et avait réaffirmé que la France avait mis en place « le dispositif le plus rigoureux d'Europe ».

Ce n'est pourtant ni la transparence ni la sécurité maximum pour les consommateurs qui ont été la préoccupation majeure des gouvernants depuis que les premiers cas d'ESB se sont déclarés en avril 1985 en Angleterre et que, deux ans plus tard, l'hypothèse d'une contamination possible à l'homme ait été avancée. L'attitude des gouvernants a été de tenter de rassurer le consommateur en niant puis en minimisant les risques, afin de ne pas léser les intérêts des capitalistes de l'agro-alimentaire et des gros éleveurs. Les mesures prises le furent peu à peu, avec réticence, pour rassurer le consommateur sans léser les intérêts des entreprises du secteur. Cela avait bien peu à voir avec la protection de la santé publique. Le fameux principe de précaution, dont les responsables se gargarisent d'autant plus qu'ils l'appliquent moins, aurait nécessité une tout autre démarche.

Par exemple les importations de viande bovine et d'abats en provenance d'Angleterre ont doublé entre 1988 et 1995, au moment où les cas d'ESB se multipliaient dans ce pays, parce que la viande anglaise était alors moins chère, et pour cause !

TERGIVERSATIONS GOUVERNEMENTALES

Quant aux farines animales, il a fallu attendre 1991 pour qu'elles soient interdites dans l'alimentation des bovins en France, alors qu'elles restaient autorisées jusqu'en 1994 pour l'alimentation des ovins et caprins sans autre forme de précaution, et jusqu'à cette année pour l'alimentation des porcs et des poulets ; cette autorisation a été assortie depuis 1998 d'une obligation d'un nouveau traitement physico-chimique des farines censé détruire les prions pathogènes, qui n'a pas été toujours respectée.



Pavillon de la viande à Rungis. C'est l'ensemble de la « filière bovine » qui est devenu suspect.

Et si aujourd'hui le gouvernement s'est décidé à interdire totalement l'utilisation de farines animales pour nourrir d'autres animaux, c'est bien parce que les consommateurs ont montré, en refusant d'acheter de la viande bovine, qu'ils n'avaient plus confiance. Son souci est de rétablir la confiance et de faire remonter les ventes qui ont chuté de quelque 50 %, et de faire ce qu'il peut pour sauver les profits de la filière bovine, plus que de faire ce qu'il faut pour assurer la sécurité des personnes. Mais c'est il y a plus de dix ans que cette interdiction aurait dû être prise pour éviter toute possibilité d'erreur ou de malversation.

De même, ce n'est que très progressivement que certaines parties de l'animal ont été interdites à la consommation, en prétendant que les autres étaient sans danger. Après que les premiers cas de la maladie humaine se furent déclarés en Angleterre, le gouvernement français a peu à peu constitué, entre avril 1996 et novembre 1997, la liste des abats qui devaient être détruits et non consommés : crâne, moelle épinière, amygdales des bovins, et la rate, le thymus, les intestins des ovins et des caprins, tout cela variant en fonction de la date de naissance des animaux, avant ou après l'interdiction des farines. Cette année la discussion sur l'interdiction d'utiliser des intestins de bovins dans l'alimentation humaine, qui était recommandée par les scientifiques, a porté sur le nombre de mètres d'intestin qui seraient concernés : le mètre et demi le plus à risque ou les

quelque 35 mètres du total ? Une discussion qui illustre bien la façon dont est conçue l'application du fameux principe de précaution.

D'autant que, jusqu'à cette année, le gouvernement n'avait pas songé à interdire dans les abattoirs la pratique dite du « jonchage », à laquelle environ la moitié des animaux abattus sont soumis et qui consiste à détruire une partie du système nerveux central des animaux d'une façon qui multiplie les risques de souiller d'autres parties de l'animal avec des matières nerveuses interdites à la consommation.

On ne sait encore quelle partie du corps de l'animal aujourd'hui déclarée sans risque sera interdite à la consommation dans l'avenir.

Quant à la fameuse traçabilité qui serait une garantie pour le consommateur, elle ne peut être réalisée que pour une infime partie de la production.

Le gouvernement a cru un temps protéger les intérêts de la filière bovine, des entreprises de l'agro-alimentaire, y compris des fabricants de farines, en dissimulant les risques et en ne prenant que des demi-mesures. Aujourd'hui que les consommateurs se sont manifestés efficacement en faisant chuter dramatiquement le chiffre d'affaires de tout un secteur économique, le gouvernement n'a plus qu'à faire payer les contribuables pour dédommager les fabricants de farines comme les plus grosses entreprises du secteur !

Si son objectif reste de rassurer l'opinion afin de faire

remonter les ventes, ce n'est pas plus aujourd'hui qu'hier de mettre en œuvre les moyens adéquats pour assurer une véritable sécurité alimentaire à la population.

Dominique CHABLIS

Plus vert, tu meurs

Un grand débat agite le petit parti des Verts. Non, il ne s'agit pas de savoir comment contraindre les pétroliers à transporter leur fuel dans des tankers en bon état, ou les industriels de la Chimie à ne plus polluer les rivières et les nappes phréatiques. Plus « politiquement » il s'agit seulement de désigner en leur sein leur candidat pour la prochaine élection présidentielle.

Malheureusement, il n'y a qu'une seule et unique place, difficile dans ces conditions de satisfaire tous ceux et toutes celles qui se verraient bien en candidat. Dominique Voynet ne penserait qu'à cela et Noël Mamère en rêverait tout éveillé... et si un outsider surgissait ? C'est à ne pas en dormir la nuit.

Il leur reste encore quelques mois pour continuer à tenter de se neutraliser réciproquement à coups de crocs-en-jambe verbaux et de petites phrases assassines. Ça n'a pas fini de gre nouiller chez les Verts.

SNCF - Région de Chambéry

TUÉ AU TRAVAIL

Un cheminot du service Equipement-caténaires a été tué mercredi 29 novembre après-midi en gare de Culoz, alors qu'il effectuait un travail de vérification sur une caténaire sous tension. Il a été déséquilibré et électrocuté. Il avait 45 ans et était père de trois enfants.

Le manque de personnel et la pression pour travailler toujours plus vite ont créé le contexte de cet accident tragique.

La direction de la SNCF porte la responsabilité de la mort de ce travailleur, le sixième au niveau national pour l'Equipement, secteur où il y a eu en 1999 plusieurs centaines de départs en retraite non remplacés.

A l'automne 1999, au moment du passage aux 35 heures, la direction de l'éta-

blissement Equipement de Chambéry a proposé d'effectuer les opérations de changement des caténaires les dimanches et lundis, au lieu du lundi seul, le trafic fret étant bien plus faible ces deux jours-là. Cela aurait permis de faire les travaux de toute une année en six mois ! La direction envisageait de louer sa plate-forme élévatrice à une autre Région SNCF pour les six autres mois, et surtout de faire faire les travaux de maintenance avec une échelle double, dite lorry, qui repose sur un chariot poussé à la main par les cheminots au sol.

A l'époque, les cheminots refusèrent carrément et la direction n'insista pas. Car en ce qui concerne l'Equipement, il existe du matériel plus sûr, utilisé par certaines équipes caténaires pour remplacer une

caténaire usagée. Pour une telle opération, une équipe de cheminots peut utiliser une plate-forme élévatrice, stable, de dix mètres sur deux, bordée d'une rambarde sur les quatre côtés. Mais par souci d'économie, les autres travaux sur les caténaires ne sont pas effectués avec cette plate-forme, mais avec l'échelle lorry. Le travailleur tué était sur une telle échelle.

La course à la productivité et au profit dégrade considérablement la sécurité au travail. Le président de la SNCF, Gallois, voudrait sauver les apparences en organisant des « journées sécurité »... sans donner aux cheminots les moyens nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions. Cette situation vient de coûter la vie à l'un d'entre eux.

Correspondant LO

SNCF - Gare de Paris Montparnasse

EN GRÈVE POUR LES EFFECTIFS

Depuis le vendredi 8 décembre, plusieurs centaines de cheminots de la gare Montparnasse à Paris sont en grève pour réclamer des effectifs supplémentaires.

Sur les 700 travailleurs que totalisent les services Recettes, Accueil et Sécurité transport (cheminots qui donnent le départ des trains, en particulier), 50% ont décidé d'arrêter le travail. Le manque de personnel est flagrant dans tous les services, d'autant plus depuis la mise en route du cadencement (un départ toutes les

heures) des TGV vers Rennes.

Excédés, une trentaine de jeunes cheminots, soutenus par la CGT, ont lancé le mouvement dès le matin du vendredi 8. Ils réclamaient environ quatre-vingts embauches, reprenant un chiffre avancé par la direction elle-même ! Rapidement, à l'issue d'une entrevue avec les syndicats et les grévistes, la direction lâchait dix embauches ainsi que la pérennisation de dix emplois-jeunes... mais elle supprimait dix-huit autres emplois-jeunes, affectés sur

les quais. Evidemment, une telle proposition n'avait pas de quoi satisfaire les grévistes.

Depuis, la grève continue. Mardi 12 décembre, elle a encore été reconduite lors d'une assemblée qui a rassemblé quelque cent trente grévistes. Face à la direction, qui désormais fait la sourde oreille à nos revendications, l'objectif reste d'élargir le mouvement et d'entraîner d'autres cheminots dans la grève.

Correspondant LO

Courriers de l'Île-de-France

LA FIN DE LA GRÈVE

La grève des Courriers de l'Île-de-France, commencée le 14 novembre (voir LO n° 1690 du 1^{er} décembre) s'est terminée à Tremblay et à Dammartin, comme elle s'est déroulée, c'est-à-dire sans que les chauffeurs aient pu contrôler les décisions.

Certains délégués ont en effet signé le jeudi 7 décembre, après vingt-trois jours de grève, un compromis que les chauffeurs n'approuvaient pas, et que les délégués eux-mêmes présentaient comme un mauvais accord. Ce qui a été obtenu comporte une augmentation de 1,5% des salaires, l'intégration d'une prime de technicité, quelques améliorations des conditions de travail à négocier dans chaque dépôt, et une indemnité de 2 100 F pour compenser les jours de réduction du temps de travail (RTT) non pris. Les retenues pour les jours de grève seront réparties sur les salaires à venir, ou à prendre

comme jours de RTT, trois étant « payés » par le patron.

Il est à noter que tout au long du conflit la direction a régulièrement présenté ses propositions comme étant les « ultimes » qu'elle pouvait faire, ce qui n'a pas empêché qu'elle en fasse de nouvelles à chaque négociation. Les délégués sont allés à ces négociations sans avoir de mandat clair, proposé et voté par les grévistes.

Le mouvement était dirigé par une intersyndicale CGT, CFDT, FO, FNCR, qui n'était que la représentation, au niveau de trois départements (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise) des présences syndicales dans chaque dépôt, aucune organisation de tous les grévistes n'a été proposée, ni sur chaque dépôt, ni entre les dépôts, si bien que chaque site a dû vivre la grève et la gérer sans savoir ce qui se passait sur les autres sites.

La Poste - Mérignac Gironde

LES 35 HEURES CONTRE LES FACTEURS

Après de nombreux bureaux dans le pays, c'est au tour de Mérignac-Principal d'être touché par les 35 heures. L'application s'y est faite le 21 novembre. Et suite à cela, depuis mercredi 6 décembre, les facteurs de Mérignac, avec la CGT, FO et SUD, sont en grève pour lutter contre les conséquences de la loi Aubry.

Le bureau de Mérignac-Principal comprend environ cent vingt postiers dont la moitié de facteurs. Les facteurs dénoncent la suppression d'une tournée sur soixante alors que la réduction du temps de travail devrait amener celles-ci au nombre de soixante-six, avec les emplois supplémentaires correspondants. Au lieu d'une réduction, cette suppression d'une tournée se traduit par un allongement du temps de travail. D'autant plus que la direction de La Poste entend alourdir les tournées du samedi pour les titulaires par la distribution notamment des publicités et, pour les contractuels, par le passage du travail de un samedi sur deux à trois samedis sur quatre (avec institution d'un repos de cycle). De plus, toujours à l'occasion des 35 heures, La Poste à Mérignac a sup-

primé les cinq positions de travail d'une brigade de tri et veut faire assurer cette tâche aux facteurs en plus de leurs tournées.

A tout cela s'ajoute la pression d'une direction locale méprisante et provocatrice, maniant facilement l'insulte. C'est ce qui a fait que les facteurs ont été rejoints pour la journée du 7 par les guichetiers. Ce jour-là, le receveur, ayant qualifié les postiers de « fainéants », s'est trouvé « retenu » pendant quelque temps dans le bureau. Depuis, il n'ose plus sortir sans son huissier.

Dès le début, les facteurs ont interpellé la direction départementale, les élus et s'adressent aux usagers de la ville. Mardi 12 décembre, après six jours de grève, la seule réponse de la direction était qu'il est trop tôt pour juger si oui ou non le temps de travail s'est effectivement allongé et qu'il faut attendre le 15 janvier pour « procéder à la correction d'éventuelles anomalies ». Du coup, les facteurs ont décidé de bloquer les accès du centre car, pour eux, le compte est déjà fait : il manque des emplois et donc pas question d'alourdir la charge de travail.

Gardiens du métro de Marseille

Il a fallu que la majorité des gardiens du métro et du Port de Marseille assiègent le vendredi 8 décembre le bunker qui sert de siège à la société de gardiennage HGS pour que les grévistes commencent à entrevoir une éclaircie.

En effet, pour en finir avec la grève, la direction de la société a d'abord joué sur le pourrissement en faisant la sourde oreille, puis sur le découragement en

annonçant que la boîte risquait de déposer le bilan, ensuite sur la division en privilégiant la CFDT plutôt que la CGT qui regroupe la majorité des grévistes, et enfin en faisant appel à la police pour évacuer les grévistes de devant le siège.

Finalement la direction a cédé sur la prime de Noël qui serait de 700 F et de 350 F de bons d'achat, sur la récupéra-

tion des jours de grève, sur la réintégration de deux gardiens et sur le maintien intégral des effectifs. En outre, des augmentations de 1,5% en janvier et en août sont obtenues.

De ce qu'exigeaient les grévistes, tout n'a pas été accordé, mais déjà ces deux semaines les ont soudés. Ils ont repris le travail conscients d'avoir obligé la direction à un recul.

LA DIRECTION CÈDE... UN PEU

SPN - Fourmies - Nord

EN GRÈVE POUR LES SALAIRES

La SPN, à Fourmies, emploie soixante-treize travailleurs pour faire du dépolissage de flacons. Ceux-ci viennent des Verreries de Momignies (Belgique), sont traités à l'acide à Fourmies et repartent en Belgique. Si la SPN (semi-filiale des Verreries, elles-mêmes filiales d'un trust) s'est installée à Fourmies, c'est, de l'aveu du patron, parce que le taux de chômage permet d'imposer des salaires inférieurs de 30% à ceux de la maison mère, d'une part; d'autre part parce que la loi (ou son application) y est moins regardante sur les conditions d'hygiène et de sécurité qu'aux Verreries (qui emploient huit cents salariés).

Ainsi l'aspiration des vapeurs d'acide est très insuffisante. Il a même fallu que des travailleurs débrayent pour obtenir que les courroies des ventilateurs soient changées. Les tuyaux d'eau, les gants protecteurs sont rafistolés avec du scotch, toute réparation coûte trop cher, le matériel neuf est une denrée inconnue. Les brûlures à l'acide sont fréquentes. Les cadences élevées, les lourdes charges sont cause de nombreuses tendinites, problèmes osseux et articulaires. A un ouvrier qui

en faisait la remarque, le patron a répondu: «*On fait maintenant d'excellentes prothèses*». Quant aux médecins de Fourmies, lorsqu'ils voient un patient souffrant du canal carpien, de saignements de nez, les cheveux, la peau et les dents abîmés, il sait qu'il vient de la SPN.

Il y a une prime de production de 300 F, mais le patron fixant lui-même la cadence, la prime est rarement touchée. La semaine passée, après huit heures de boulot la tête dans le guidon, on était en retard de trois heures, d'après le patron. Prétexant à nous insulter, ce qui est fréquent, nous traitant de «*fainéants*» lui qui ne sort jamais les mains de ses poches.

Au bout de douze ans d'ancienneté, toutes primes confondues (ancienneté, production, bain, équipe, qualité... lorsqu'on les touche), un ouvrier à la production, en deux fois huit, touche 7300 F. Mais un nouvel embauché gagne 5900 F tout compris. Et un intérimaire ou un travailleur sous contrat, payé sur la base de 35 heures, gagne 1425 F une semaine, 1209 F l'autre.

En conséquence la grande majorité des ouvriers, y compris les précaires, sont en grève depuis lundi 4

décembre. Aucune production ne sort, les drapeaux rouges sont plantés sur l'usine. Les grévistes exigent 1000 F d'augmentation, le 13^e mois, la baisse des cadences, la suppression des quinze jours de carence en cas de maladie, des embauches. Ils sont décidés à ne reprendre le travail que lorsque les travailleurs précaires ou à l'essai seront embauchés sur la base des nouvelles conditions obtenues par la grève.

Mercredi 6 décembre, les grévistes sont allés informer les ouvriers de Momignies. L'accueil a été chaleureux. Le jeudi, les syndicalistes de l'usine-sœur de Gamaches (Somme) sont venus en visite. Les feuilles de paye et les conditions de travail ont été comparées. Le samedi matin, un tract informant la population a été distribué au marché de Fourmies et dans les supermarchés.

Lundi soir 11 décembre, le patron s'est enfin manifesté. Il ne veut pas entendre parler des revendications et menace de fermer l'usine. Les grévistes de la SPN refusent de «*choisir*» entre crever au boulot ou crever au chômage. Alors ils maintiennent leurs revendications et la grève continue!

CHU - Toulouse

LES RESTRUCTURATIONS À L'ŒUVRE

Pour Toulouse et sa région le CHU (Centre hospitalier universitaire) est constitué de deux grands hôpitaux (Purpan et Rangueil) et d'un plus petit, comptant actuellement environ 2 800 lits et 8 900 employés (hors médecins).

Depuis plusieurs mois la direction met en place son projet médical, c'est-à-dire un plan de réorganisation des services de soins. Ce projet a été concocté par quelques pontes médicaux et par la direction. Mais en réalité il est conçu sur injonction du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), nommé par le gouvernement pour imposer une réduction de l'offre de soins, c'est-à-dire du nombre de lits et du personnel. De fait, il prévoit pour la période 2001-2005 la fermeture de 250 lits, ce qui correspond théoriquement à la suppression de 750 emplois. Cela prendrait la forme d'un regroupement de certains services de Purpan sur Rangueil par le transfert d'un grand nombre d'activités lourdes. L'hôpital Purpan évoluerait donc vers une sorte d'hôpital général, plutôt orienté vers les soins ambulatoires ne nécessitant qu'une très courte hospitalisation.

Pour que le message soit bien clair, l'ARH n'a pas doté d'un scanner les nouvelles Urgences de Purpan, qui viennent de faire l'objet d'importants travaux de rénovation. Certes, il y a un scanner dans un service voisin mais celui-ci est utilisé pour des malades venant sur rendez-vous, si bien qu'en cas d'urgence, ceux-ci

devront attendre un temps indéterminé.

Le projet médical a été voté par la Commission médicale d'établissement, composée de «*représentants*» des médecins. Pourtant, un texte refusant «*la mort de Purpan en tant que CHU*» a été signé par plus de 80% des médecins de l'hôpital Purpan et un certain nombre de chefs de services, pas fondamentalement opposés aux restructurations, mais qui n'apprécient pas que la direction du CHU procède à la hussarde.

En attendant, l'activité quotidienne est dominée par la préoccupation de comment faire face à une activité qui ne diminue pas, au contraire, avec des effectifs en diminution, eux. Ainsi, les nouvelles Urgences de Purpan, qui comptent huit blocs opératoires flambant neufs, n'ont pu en ouvrir que quatre avec un effectif pour en faire fonctionner trois. Cette ouverture a été d'ailleurs marquée par un débrayage du personnel dénonçant cette situation par un tract aux usagers.

Même problème avec les brancardiers de radiologie qui sont régulièrement en déficit d'effectif, du fait de mutations et de départs à la retraite. En grève depuis le 4 décembre pour l'embauche de quatre brancardiers, ils ont obtenu quatre embauches (dont une reportée en janvier) mais ils ont décidé de continuer leurs débrayages car la direction veut modifier l'organisation de leur travail.

Correspondant LO

**La Poste
Paris 14**

Les guichetiers continuent la grève

Les guichetiers de La Poste de Paris 14 Bachelard ont entamé leur 5^e semaine de grève, la direction n'ayant toujours rien voulu lâcher. Elle maintient les deux suppressions d'emplois, les trois mutations d'office et les changements d'horaires imposés.

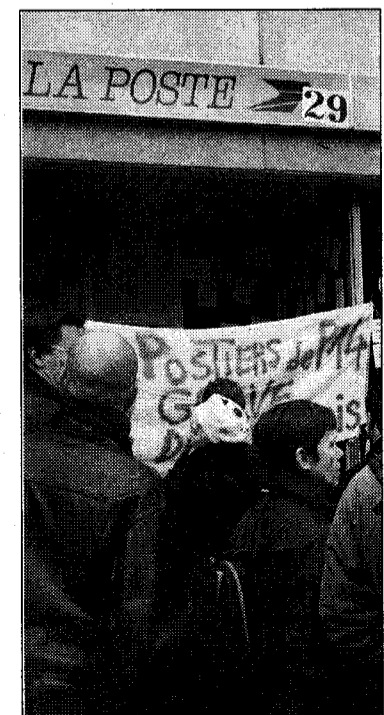
Mardi 12 décembre, un nouveau rassemblement de soutien, organisé par les grévistes et les syndicats CGT et SUD, s'est tenu devant le bureau de poste et a rassemblé une centaine de postiers de différents bureaux parisiens.

Depuis dix jours, nous avons organisé, aidés des militants de ces bureaux, des distributions de tracts et des collectes de solidarité dans une dizaine de grands centres postaux de Paris.

Face à l'intransigeance et au mépris de la direction, les guichetiers en grève tiennent bon, confortés par la solidarité qui

les entoure, et bien décidés à défendre jusqu'au bout leurs conditions de vie et de travail.

Correspondant LO



Clean House - Paris 20^e

LES TRAVAILLEURS NE SE LAISSENT PAS FAIRE

Les travailleurs de l'entreprise Clean House qui effectuent le nettoyage du bureau de poste de Paris 20 ont fait grève quatre jours avec leurs collègues des autres sites; ils étaient une trentaine au total à participer au piquet de grève.

Ils ont obtenu le paiement des heures supplémentaires (qui leur étaient volées), la fin du travail à temps partiel (certains étaient payés sur la base de 5712 francs brut par mois). Et le patron s'est engagé à

mettre fin aux brimades à l'encontre des militants CGT.

C'est donc un succès remporté contre la société Clean House. Quant à la direction de La Poste de Paris 20, elle est aussi directement responsable des mauvaises conditions de travail et des bas salaires de ces travailleurs. En effet, ceux-ci étaient huit, salariés d'une autre entreprise de nettoyage, jusqu'à ce qu'au début de l'été dernier le directeur d'établissement signe, après appel

d'offres, un contrat plus juteux pour La Poste. Deux des travailleurs du nettoyage ont été déplacés vers d'autres sites, parfois éloignés de plus de cinquante kilomètres, tandis que les six autres ont dû travailler à moins nombreux et avec moins de matériel.

C'est pourquoi les travailleurs du nettoyage de Paris 20, qui ont été soutenus dans leur grève par une pétition des postiers, réclament le retour de leurs deux collègues.

CHU - Clermont-Ferrand

EN LUTTE!

Vendredi 8 décembre, les trois syndicats CGT, CFTD et FO du CHU de Clermont-Ferrand appelaient toutes les catégories du personnel à faire grève et à manifester en ville jusqu'à la mairie (le maire est président du conseil d'administration du CHU) pour réclamer plus de postes et mettre les élus devant leurs responsabilités.



LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Depuis plusieurs mois, des mouvements de protestation ont éclaté dans de nombreux secteurs, dont la cause est toujours le manque d'effectifs. On l'a vu de semaine en semaine, que ce soit en pédiatrie, à la maternité, à la radio, à la crèche, chez les ambulanciers, ou parmi le personnel de nuit de chirurgie digestive qui a fait une semaine de grève en septembre pour obtenir un deuxième poste d'infirmière.

Depuis une quinzaine de jours, c'est un autre service de gastro-entérologie, le troisième médecine, qui est en grève pour des effectifs supplémentaires : la charge de travail a considérablement augmenté, notamment avec la reprise des greffes hépatiques,

interrompues pendant plusieurs années pour raisons budgétaires...

Dans une lettre ouverte adressée à la ministre de la Solidarité et de l'Emploi, Elisabeth Guigou, distribuée sous forme de tract à l'ensemble de CHU, par le personnel du troisième, soutenu par la CGT, on y dénonce les conséquences graves du « sous-effectif » permanent. Pour exemple les infirmières de ce service ont 500 heures supplémentaires depuis le début de l'année...

Suite à diverses actions, lettres, pétitions, délégations, A.G., la direction a cherché à gagner du temps en proposant des « solutions » de replâtrage provisoire : par exemple prélever sur l'équipe de roulement au détriment d'autres services, organiser audits et autres études de tâches dont le résultat revient toujours à nous reprocher d'être

« mal organisés », jusqu'à accuser la surveillante générale du secteur de mal savoir gérer l'équipe de roulement... laquelle a été réduite comme une peau de chagrin.

Mais quand, suite à la dernière étude de tâches effectuée au troisième gastro, qui a conclu à un sous-effectif réel, la direction a annoncé au personnel que cette étude ne servait à rien car il faudrait maintenant attendre qu'elle soit effectuée dans tous les services du CHU... Le service s'est mis en grève!

Et même si les autres services n'ont pas emboîté le pas, ce mouvement est perçu partout avec sympathie. D'autant que la direction ne cache pas son intention de prélever du personnel dans d'autres services pourtant guère mieux lotis...

LES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS

Côté directeur, la réponse est toujours la même chanson : « Je n'ai pas d'argent », il reconnaît lui-même qu'il en est à décider des économies de bouts de chandelle tous azimuts. Par contre, il n'hésite pas à menacer le personnel en grève.

Au dernier conseil d'administration, où le personnel du troisième gastro est venu faire connaître ses revendications, le budget du CHU n'a pas été voté. Le directeur de l'ARH vient d'annoncer que le ministère de la Santé accorde une rallonge de 15 millions de francs, soit à peine 10% des besoins estimés par tous, et cela, pour tous les établissements de la région Auvergne.

C'est la foire d'empoigne pour se disputer cette somme scanda-

leusement insuffisante. Le sénateur-maire socialiste de Clermont-Ferrand, qui en est le président, souhaite surtout obtenir plus pour le CHU au détriment des autres hôpitaux du département (Thiers, Riom, Ambert, Issoire). Il l'a confirmé à la délégation intersyndicale lors de la grève du 8 : ce n'est pas l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire qu'il conteste, mais sa mauvaise répartition.

On voit que la misère des hôpitaux n'est pas qu'une formule. Le budget du CHU clermontois est en déficit. Mais le personnel en a assez d'en subir les conséquences tant sur ses conditions de travail que pour les malades.

La colère monte et il faut souhaiter que les réactions s'amplifient et surtout s'unifient. Dans l'immédiat, le personnel de gastro est bien décidé à obtenir satisfaction et il vient de reconduire son mouvement de grève pour une semaine.

Correspondant LO

Hôpital
Saint-Jean-de-Dieu
Lyon

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LICENCIEMENTS

La direction de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu vient de licencier pour faute lourde deux agents hospitaliers de nuit, tous les deux infirmiers depuis de très nombreuses années dans l'établissement. Elle leur reproche d'avoir laissé un malade difficile sans soins la nuit (ce qui est totalement faux) et de ne pas avoir assuré le nettoyage complet de la chambre dans laquelle il se trouvait.

Cette décision inadmissible est l'aboutissement d'une année où les sanctions disciplinaires n'ont pas manqué : pas moins de 27 procédures disciplinaires depuis janvier pour des motifs futiles, avec mises à pied et avertissements.

Il est vrai que les conditions de travail dans ce centre hospitalier spécialisé (CHS) - hôpital psychiatrique privé à mission publique - se sont dégradées depuis des années (manque chronique de personnel, fermetures

de lits), et plus particulièrement depuis l'application des 35 heures en octobre dernier. L'accord a été appliqué sans réels moyens supplémentaires. Seulement dix embauches ont été programmées alors que, avant même la mise en place de cet accord, plus d'une centaine auraient été nécessaires pour accueillir et s'occuper réellement des malades difficiles qui sont admis dans cet établissement.

Le déficit en personnel s'est donc alourdi, en particulier la nuit où les absences ne sont plus remplacées entièrement (seuls des intérimaires sont appelés mais seulement une partie de la nuit). C'est ainsi qu'une infirmière s'est retrouvée seule entre 4 heures et 6 heures du matin en présence de trois malades dangereux ! Il est désormais courant que trois infirmiers (au lieu de quatre) soient présents sur deux services. Les fermetures de lits décidées par le ministère depuis des années ne permettent pas d'assurer dans de bonnes conditions, l'accueil des patients en état de crise, ce qui oblige souvent à les maintenir attachés faute de chambre d'isolement.

D'où une dégradation de la qualité d'écoute que nécessitent ces malades, et par conséquent une plus grande agressivité de leur part. Les accidents du travail par agression se sont multipliés (pratiquement un accident sur deux concerne une agression). Même les repos du week-end ne sont plus assurés, la direction pouvant imposer à un agent de revenir s'il y a des absents.

C'est dans ce contexte de mécontentement général où plusieurs actions ont été menées depuis juin pour obtenir des remplacements en nombre suffisant, où des médecins eux-mêmes ont reconnu la dégradation de l'accueil et de la sécurité tant des malades que des personnels que la direction a voulu frapper fort.

La disproportion entre la prétendue faute de ces deux agents qui, comme beaucoup, parent au plus pressé dans l'urgence (c'est-à-dire assurer les soins) et la décision de licenciement pour faute lourde a choqué beaucoup d'agents. Même s'ils n'ont pu faire revenir la direction sur sa décision inique, ils ont tenu à manifester leur soutien à leurs

deux camarades en débrayant et en manifestant à 150 dans l'établissement le jour de leur départ, et cela malgré une mobilisation de la direction et de l'encadrement déclarant la grève illégale.

La politique de restrictions budgétaires menée dans la santé depuis des années par les gouvernements successifs aboutit à cette situation insupportable où les malades ne peuvent être accueillis et soignés dans des conditions dignes, où les personnels subissent une dégradation continue et dangereuse de leurs conditions de travail, et où une direction autoritaire entend appliquer cette politique en maniant le fouet et le bâton, à tel point que nombreux sont ceux qui préfèrent partir plutôt que de travailler dans une telle ambiance.

Une pétition circule actuellement pour réclamer la réintégration des deux licenciés, mais c'est à un mouvement d'ensemble que les hospitaliers doivent se préparer afin d'obtenir les effectifs supplémentaires indispensables pour encadrer suffisamment les malades tout en garantissant la sécurité du personnel.

SUCCÈS D'UNE GRÈVE POUR DES EMBAUCHES

Le lycée Voltaire – collège, lycée, classes préparatoires – accueille près de 1 900 élèves. Accueillir est un grand mot, puisqu'il n'y a que sept surveillants, jamais plus de quatre en même temps, pour couvrir deux entrées, quatre grandes cours, quatre étages, et des kilomètres de couloirs. Le problème est que là comme ailleurs, les effectifs de l'encadrement adulte, surveillants, conseillers d'éducation, personnels de service, de labo et médical, ont été réduits comme peau de chagrin. Dans le même temps, les jeunes sont devenus plus difficiles à encadrer.

Depuis plusieurs semaines, les enseignants rapportaient des faits, injures, menaces, vols, coups, qui allaient crescendo. Ils les consignaient sur une grande feuille, sorte de dazibao affiché dans leur salle commune, qui noircissait à vue d'œil... On se demandait en franchissant le portail d'entrée si le jour à venir serait celui qui verrait le clash se produire.

De sorte que le lundi 27 novembre, quand un enseignant s'est fait agresser par une lycéenne exclue, cela n'a été que la goutte d'eau qui faisait déborder le vase et, pour tout dire, un soulagement. Les collègues présents ont arrêté les cours, et ont pris la décision d'être le lendemain matin tôt devant le lycée, pour discuter et empêcher d'entrer.

C'était le début de quatre jours d'un arrêt de travail quasi unanime, enseignants et autres personnels, tous atteints à des titres divers par la situation. Plus que d'une « vraie grève », il s'agissait d'ailleurs d'une sorte d'exercice du « droit de retrait » pour raison d'insécurité. Le proviseur a fait fermer le lycée 24 heures pour insécurité aussi, mais peut-être pas la même que celle dont nous parlions. Il s'est déclaré « solidaire » devant notre assemblée, une centaine de personnes, et certainement l'était-il pour ce que nous dénonçons, car ce n'est pas très intéressant de passer son temps à gérer des problèmes de discipline ou à faire recharger des extincteurs, sitôt remplis, sitôt vidés ; mais il l'était évidemment moins

pour notre forme d'action, sur laquelle il nous a quasi suppliés de « réfléchir quand même », parce qu'il était sous la pression téléphonique de « personnes très hauts placées », et qu'il n'était pas certain d'être encore là le lendemain. On l'a aussitôt rassuré, le pauvre, bien sûr qu'on ne les laisserait pas faire !

Il a donc suggéré que chacun regagne sa place, mais c'est tombé à l'eau. Tout comme la visite d'un inspecteur d'académie venu prendre la température des lieux, et qui s'est fait chauffer les oreilles avec sa ridicule promesse d'un poste de surveillant. Il l'avait déjà faite un an avant, devant la même assemblée, et le poste s'était perdu dans les sables...

Non, ce qui était exigé, et c'était le minimum vital, c'était cinq postes de surveillants, un de CPE, deux aides labo, deux postes de service, et un médecin scolaire. Tout cela progressivement supprimé depuis des années. Il y avait, paraît-il, dix-sept surveillants, à une période.

Il y a eu beaucoup de monde pendant ces quatre jours pour discuter, voter, recevoir les journalistes, proposer une réunion aux parents. Les avis étaient « pluriels » : rester dans le lycée ou en sortir ? continuer sous d'autres formes ? Mais de fil en aiguille, le mouvement s'est trouvé reconduit jusqu'au samedi matin, après que nous avons appris que l'administration cédait et globalement lâchait les postes demandés.

Ces postes ne sont pas encore tous pourvus, et ils le seront probablement de façon provisoire. Mais tout le monde est content d'avoir réagi ensemble aussi longtemps que nécessaire.

Le rectorat a certainement craint de voir le mouvement s'étendre à d'autres établissements de Paris ou de la banlieue. Voir étaler au grand jour sa politique de restrictions drastiques, peu après l'arrivée de Jack Lang au ministère, et peu avant les élections de mars 2001, cela n'a pas dû enchanter le gouvernement.

Chauffage urbain de Paris

POURQUOI IL Y A EU QUATRE MORTS

Le mercredi 7 décembre, environ 250 travailleurs sur les 400 que compte la CPCU, une entreprise de chauffage urbain de Paris, ont manifesté leur ras-le-bol des conditions de travail et du manque d'effectifs en se rendant du siège de l'entreprise à la mairie de Paris.

Trois semaines auparavant jour pour jour, le mercredi 15 novembre, un terrible accident était survenu sur une conduite de chauffage, entraînant la mort de quatre travailleurs et de graves blessures pour dix autres. Nos camarades ont été asphyxiés puis brûlés à plusieurs mètres sous terre, sans pouvoir remonter car les échelles n'étaient pas encore installées définitivement... L'un d'eux est mort juste avant d'atteindre la surface.

Sur le chantier de la porte de Clignancourt, il s'agissait de la construction puis de la mise en service d'une grosse conduite de transport de vapeur sous pression appelée feeder nord-est, devant relier la nouvelle centrale de Saint-Ouen à l'Est parisien et remplacer la production fournie

par la centrale de la Villette, trop vieille. Comme la centrale de la Villette a été définitivement arrêtée au printemps dernier, la direction a fixé la mise en service du feeder nord-est avant l'hiver. Du coup, l'équipe travaillant sur ce chantier s'est vu imposer des horaires de 10 à 14 heures par jour !

Le jour de l'accident, l'équipe devait achever impérativement la mise en service. Nos camarades avaient commencé à travailler à 5 heures du matin. A 19 heures leur journée n'était pas encore finie. C'est à ce moment qu'une vanne de purge s'actionna automatiquement, probablement suite à la détection d'eau dans la conduite. Jusque-là rien d'anormal. Seulement, cette vanne à commande électrique est restée bloquée en position ouverte, laissant se déverser la vapeur dans la galerie. Ce qui a manqué, c'est une vanne à commande manuelle utilisable en une fraction de seconde, comme il en existe sur le feeder nord-ouest, et capable de doubler la vanne électrique.

Du coup, la seule chance de salut pour nos camarades a été d'évacuer au plus vite la galerie qui allait se remplir de vapeur. Mais comme le chantier n'était pas terminé, les ouvriers n'ont pu fermer der-

rière eux le sas de sécurité avant de remonter les trente mètres du puits d'accès à la surface. Sans compter que la galerie d'aération était aussi hors service, encore obstruée par des bastaings.

A noter que le directeur, qui était toujours sur le terrain pour faire pression sur nous, débarquant sur les chantiers à n'importe quelle heure, est aux abonnés absents depuis que l'assemblée générale, à laquelle quasiment tout le personnel a participé, a évoqué sa révocation.

Depuis 1992, date à laquelle la CPCU est passée des mains d'EDF à celles de la Lyonnaise des Eaux (la Mairie de Paris conservant 30% des parts), les conditions de travail et de sécurité se sont dégradées. Pour travailler sur des matières dangereuses (vapeur sous haute pression, hautes températures, carburants, gaz...), nous sommes passés de 500 à 400 salariés, alors que l'activité est plutôt en augmentation. Le matériel que l'on utilise est de qualité de moins en moins performant. Mais, parallèlement, les actions de l'entreprise ont augmenté de plus de 50% en dix ans. Comme quoi, les profits ne font pas bon ménage avec la sécurité des travailleurs.

La Poste Limoges Chantier Paquets

RECU DE LA DIRECTION

Alors que la grève au Chantier Paquets de La Poste de Limoges, commencée le mercredi 29 novembre (cf LO 1691 du 8 décembre), continuait, près de deux cents manifestants se sont retrouvés, le mercredi 6 décembre, au tribunal.

Pour la deuxième fois, quatre militants (trois de la CGT et un de SUD) se retrouvaient là, assignés par La Poste pour entrave au travail. Pas plus que lors de la première audience, La Poste et son avocat n'apportaient la moindre preuve.

Mais qu'importe pour la juge. Qu'importe que La Poste

n'ait rien négocié de nouveau depuis une semaine. Elle n'a pas débouté La Poste. Elle proposait une troisième audience, six jours plus tard, si des négociations avaient lieu d'ici-là.

C'était miser sur la démoralisation des grévistes. Mais c'est le contraire qui s'est produit. A l'unanimité les grévistes ont reconduit leur mouvement.

Surprise par leur détermination, la direction reculait tant au niveau de l'organisation du service qu'au niveau des effectifs en proposant un poste supplémentaire.

Après ce recul, les vingt-deux grévistes décidaient de reprendre le travail vendredi 8

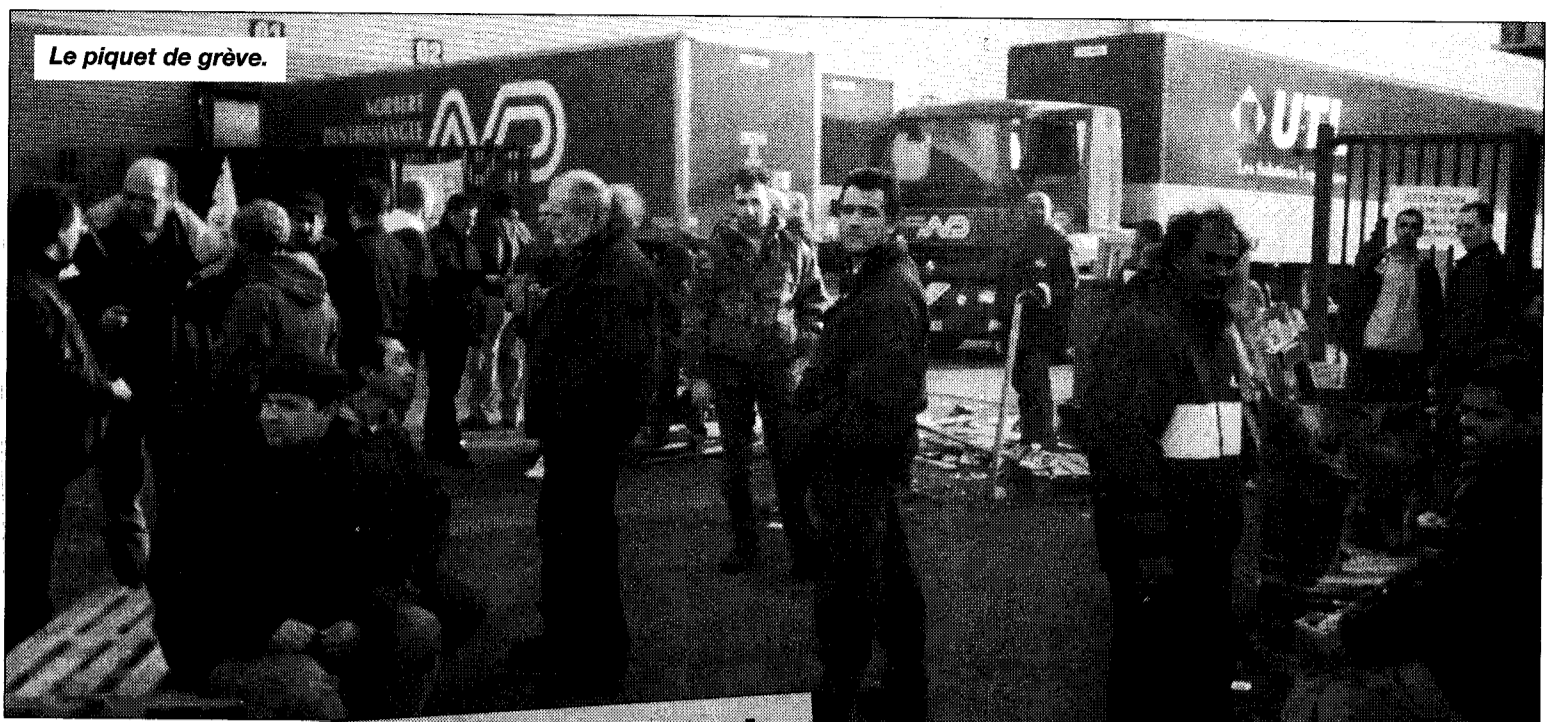
décembre. La Poste ne parle plus de sanctions en interne mais elle maintient les assignations au privé.

Mardi 12, il y avait encore plus de 200 personnes au tribunal. Et cette fois-ci, La Poste, qui demandait que l'ensemble des frais de justice soit payé par les syndicats, a été déboutée par la juge « dans un souci d'apaisement ».

Pour tous ceux qui étaient là et pour les grévistes, cette décision apparaissait comme une nouvelle victoire. Et il suffisait de voir la tête des directeurs de la Poste présents pour s'en rendre compte.

Correspondant LO

nos
lecteurs
écrivent



Le piquet de grève.

UTL - Norbert Dentressangle
Corbeil-Essonnes

GRÈVE POUR LES SALAIRES

La quasi-totalité des 280 salariés d'UTL du site de Corbeil se sont mis en grève depuis le mardi 5 décembre pour réclamer 1 000 francs d'augmentation, le 13^e mois pour tous et le paiement des heures de nuit des chauffeurs.

Entreprise de transport et de logistique, UTL appartient au groupe Norbert Dentressangle, l'une des deux cents plus grosses fortunes de France et l'un des principaux groupes de transport du pays. Coté en Bourse, il fournit en produits alimentaires les principaux magasins Carrefour d'Ile-de-France et détient le monopole des livraisons des produits cosmétiques de marque sur toute la France.

Les caisses du patron sont pleines. En 1999, le chiffre d'affaires du groupe s'élevait à un peu moins de 5 milliards de francs (15 % de hausse) et présentait un résultat de 80 millions. Avec plus de 2 000 salariés et plus de 4 000 camions, Dentressangle affiche une santé florissante. Chaque année, il dépense plusieurs millions pour s'agrandir, acquérir de nouvelles entreprises afin de satisfaire ses ambitions européennes.

Une grève unanime

Une telle santé financière est une véritable provocation

face aux salariés qui touchent des salaires de misère depuis des années. «Le ras-le-bol est général depuis des mois. Les grévistes réclament leur dû. «Avec des salaires de 5 900 F et un loyer de 3 000 F, comment peut-on vivre correctement? Nous en avons plein le dos de la pression morale de la direction», confie un gréviste en colère. A Corbeil, le jour même, la grève s'est propagée comme une traînée de poudre à l'ensemble du personnel, des chauffeurs aux caristes, des préparateurs au personnel administratif. Le lendemain, 6 décembre, les salariés des autres dépôts UTL/Norbert Dentressangle plus petits, notamment à Rantigny dans l'Oise rejoignaient le mouvement.

Des conditions de travail intolérables

«Nous sommes de véritables esclaves», dénonce un chauffeur. «Il faut commencer à quatre heures du matin, rouler des heures sans repos, et être toujours prêt à repartir», précise-t-il. L'hygiène de l'entrepôt est déplorable: une douche pour 280 personnes et seulement deux sanitaires, le plus souvent bouchés. Les préparatrices témoignent de ces conditions de travail dignes d'un autre âge: «Nous travaillons toute la journée debout dans le froid. Nous mettons manteaux, écharpes et gants. Nous mangeons froid sur les bureaux car nous

n'avons ni réfectoire ni micro-ondes pour réchauffer les plats; et pour les toilettes, il faut presque pleurer pour avoir du papier», dit l'une d'entre elles.

Toute la journée, les ouvrières préparent plusieurs milliers de commandes de produits de maquillage, de cirage, ou de brosse et manipulent des cartons très lourds. «Le soir, nous avons le dos cassé», raconte une autre. Les 35 heures ont encore aggravé les conditions de travail. En «Brosserie», par exemple, avant l'application des 35 heures, dix personnes faisaient le travail. Aujourd'hui, elles ne sont que trois ou quatre.

A la botte de Carrefour

«C'est Carrefour qui tire les ficelles d'UTL», affirme un gréviste. Installés sur le site de Corbeil, des directeurs de Carrefour donnent les ordres, surveillent la production des commandes, tandis que des contrôleurs vérifient le travail des salariés d'UTL. Toutes les marchandises de l'hypermarché transitent désormais par les centres de logistique et sont stockées dans les camions. «Lors de la dernière Foire aux vins de Carrefour, nous avons travaillé comme des bêtes pour livrer tout en temps et en heure», précise un cariste. Carrefour a publié une affiche pour remercier les salariés d'UTL... la belle

affaire! Nous n'avons pas vu la couleur du moindre centime alors que la société a fait des millions de bénéfices grâce à notre travail!»

Harcèlement moral des petits chefs, menaces et chantage permanents de la maîtrise sont la règle sur le site: la grande distribution ne saurait souffrir le moindre retard. «La direction impose donc des heures supplémentaires à gogo. Il n'est pas rare d'être obligés de faire jusqu'à 11 heures de travail par jour!», ajoute un cariste. Personne ne peut quitter l'entrepôt tant que toutes les commandes ne sont pas prêtes. Et même si le travail est fini, il faut attendre la fin du temps réglementaire. Lors de la période des fêtes de fin d'année, les chefs mettent la pression et nombreux sont les ouvrières et les ouvriers qui quittent le site vers 23 heures en ayant commencé à 9 heures du matin.

Mardi 12 décembre, les grévistes entamaient leur 8^e jour de grève. L'activité du site de Corbeil était pratiquement au point mort même si quelques camions sortaient au compte-gouttes. Mais le mercredi 13, les grévistes reprenaient le travail dans la soirée avec l'assurance de la direction d'accorder le 13^e mois en 2001 et d'ouvrir des négociations dès le jeudi 14. Tandis que le dépôt de Rantigny dans l'Oise continuait la grève à plus d'une quarantaine. Affaire à suivre.

R.C.

Crèches et gardes d'enfants,

PRÉCARITÉ ORGANISÉE

J'ai constaté au cours de longues années passées au contact de personnel de crèche que les modes de garde individuels prennent de plus en plus le pas sur les crèches collectives, et cela au détriment des enfants et des personnels en charge des enfants.

D'abord l'allongement des horaires et des trajets des parents les oblige souvent à utiliser des babysitters.

Par ailleurs les pouvoirs publics eux-mêmes se désengagent de la création de nouvelles places en crèche. La CAF elle-même octroie depuis quelques années des aides financières: Afeama et Aged aux parents qui utilisent les modes de garde privés. Les municipalités suivent: par exemple la Ville de Paris, depuis septembre 2000, avec l'allocation Paris petit enfant subventionne à hauteur de 2 500 F mensuel ces modes de garde, se dispensant ainsi de la création de place en crèche.

Or les personnels qui assurent ces modes de garde privés sont particulièrement exploités. Qui sont-ils?

Il y a d'abord les assistantes maternelles qui gardent les enfants chez elles et sont payées-mal-par les parents, une collectivité ou une association. Elles ont un statut et une formation somme toute récents. Il faut garder au moins trois enfants pour s'en sortir et les parents sortent de plus en plus tard du travail.

Les familles les plus aisées ont recours à une employée à domicile qui, pour le SMIC, assure ménage, repassage, cirage des chaussures de toute la famille, soins et sortie des enfants (jusqu'à trois!), la préparation des repas (y compris ceux du week-end entreposés au frigo!). Et quand les enfants rentrent à l'école maternelle, elles sont bien souvent licenciées.

Quant aux nouvelles catégories, les «assistantes parentales», elles sont censées ne s'occuper que des enfants, mais il n'y a aucun contrôle. Dans ces conditions, comment s'étonner des abus, dont la presse s'est fait l'écho, s'apparentant à de l'esclavage!

Mais les subventions publiques sont loin de permettre à tous les parents de trouver un mode de garde pour leur enfant. Du coup les mères restent à la maison, renonçant à un travail salarié. Une chômeuse n'a pratiquement aucune chance de trouver une place en crèche. Alors comment chercher du travail?

Il va y avoir des élections municipales. Les différents candidats ne seront pas avares de promesses... Mais ce qu'il faut c'est de l'argent pour les crèches collectives, et des conditions de vie moins stressantes pour les parents et les personnels, ce qui diminuerait beaucoup les risques de maltraitance.

Une lectrice
(région parisienne)

Côte-d'Ivoire

DE LA FARCE ÉLECTORALE À LA MENACE DE SÉCESSION

Le dimanche 10 décembre une parodie d'élections législatives s'est déroulée en Côte-d'Ivoire. Les partisans du pouvoir, c'est-à-dire du nouveau président «socialiste» Laurent Gbagbo, se réjouissent que ces élections aient pu se dérouler sans trop de violence. Cependant, seulement un tiers des électeurs auraient voté, et dans le Nord, où se trouvent surtout les partisans d'Alassane Ouattara dont le parti, le RDR (Rassemblement Des Républicains), appelait au boycott, les élections n'ont pu se dérouler dans vingt-neuf circonscriptions. Et puis les violences avaient largement eu lieu à peine une semaine auparavant.

Les autorités françaises ont commenté cette farce en déclarant que «ces élections ne répondent pas pleinement aux attentes». En effet, c'est le moins qu'on puisse dire ! Encore que Gbagbo, lui, ait tout lieu d'être satisfait puisque son parti, le FPI (Front Populaire Ivoirien), rafle la majorité des députés élus, devant le PDCI, l'ex-parti unique, celui des précédents présidents, Houphouët Boigny, et Konan Bédié.

Loin de connaître la «réconciliation» prônée par Laurent Gbagbo au lendemain de son élection contestée à la présidence, la Côte-d'Ivoire a donc connu une nouvelle vague de violences. Les affrontements ont encore une fois opposé les partisans de Ouattara et du RDR aux forces de l'ordre alliées aux partisans de Laurent Gbagbo et du FPI.

Après la décision d'invalider la candidature de Ouattara dans la course à la présidence, la mise à l'écart de ce dernier pour les élections législatives du 10 décembre ne pouvait être

ressentie par ses partisans que comme une provocation de plus du nouveau pouvoir. Ceux-ci sont donc à nouveau descendus dans les rues d'Abidjan et de sa banlieue le lundi 4 décembre pour manifester leur colère. Toute manifestation étant interdite, ils se sont affrontés aux gendarmes et aux policiers mais aussi aux partisans de Gbagbo. En dépit du couvre-feu, les manifestations ont continué le lendemain. La répression, qui une fois encore a pris des allures de pogrom, a été brutale et les victimes, morts et blessés, se compteraient par dizaines.

Cette nouvelle vague de vio-

lence était prévisible. En fait, depuis des mois, le spectre de la guerre civile plane sur la Côte-d'Ivoire avec pour enjeu et pour moteur la direction des affaires. Et la récente élection de Gbagbo à la présidence, sur la base d'une très faible participation, puis les élections législatives, qui sont contestées par de nombreux opposants, sont loin d'avoir réglé le problème. Et si on excepte Jospin et les dirigeants du Parti Socialiste français, pressés de légitimer Gbagbo, peu de gens ont vu dans cette mascarade une expression démocratique.

Reste que les tensions ne sont pas près de retomber. Elles trouvent leur origine dans la démagogie politicienne autour de «l'ivoirité», une doctrine aussi ethniste que xénophobe,

puisqu'elle rejette aussi bien les étrangers que ceux qui sont originaires du nord du pays. Cette doctrine a été initiée par l'ex-président Konan Bédié, puis reprise durant la campagne électorale pour la présidence par son successeur le général Gueï. Quant à Laurent Gbagbo, non seulement il n'y trouve rien à redire, mais au contraire il a fait sien le slogan de «la Côte-d'Ivoire aux Ivoiriens».

Les virulentes dénonciations des Ivoiriens «aux origines douteuses», des «étrangers», abondamment relayées par les journalistes et les médias, avaient en fait pour but la mise à l'écart de Ouattara, le princi-

pal rival des autres. Elles justifiaient le fait qu'il soit tenu à l'écart de toute fonction politique d'importance sous prétexte qu'étant originaire d'une ethnie à cheval sur le nord de la Côte-d'Ivoire et sur le Burkina Faso contigu, Ouattara ne serait pas un vrai Ivoirien. Ainsi les Konan Bédié, Gueï et Gbagbo défendent comme «national» un pays aux frontières artificielles issues du découpage administratif du colonialisme français !

Quant à la «victime» de cette manœuvre, Ouattara, rappelons tout de même que ce n'est pas un nouveau venu, mais un ancien ministre d'Houphouët-Boigny, qui fut un temps l'un des dirigeants locaux du Fonds monétaire international, un politicien au passé plutôt chargé...

Mais au-delà de Ouattara, ces idées «d'ivoirité» ont répandu leur venin dans la société ivoirienne, dressant les prétendus «Ivoiriens de souche», ceux du sud (des ethnies bété comme Gbagbo ou baoulé comme Bédié), généralement catholiques ou animistes, contre ceux du nord (les Dioulas), musulmans.

Du coup, les rivalités politiques prennent de plus en plus une connotation ethnique. Et la répression contre les partisans de Ouattara prend des allures de pogrom contre les musulmans, les Dioulas et tous les Ivoiriens portant un nom à consonnance du nord.

Cette attitude du pouvoir, et de Gbagbo en particulier, contribue à entretenir le sentiment d'exclusion de la minorité nordiste et musulmane.

L'Afrique a déjà montré et montre encore aujourd'hui où une telle politique peut mener à la guerre civile sur des bases ethniques et à un chaos sanglant, dont les populations les plus pauvres font tragiquement les frais.

Quant aux autorités françaises (et sur ce sujet on n'a pas entendu de différence entre Chirac et Jospin) même si elles font un peu la fine bouche sur la manière dont se déroulent les élections, elles légitiment le président Gbagbo car elles tiennent à ce que l'ordre règne en Côte-d'Ivoire, où le capitalisme français a d'importants intérêts. Il n'y a pas si longtemps, à l'occasion de tel ou tel sommet franco-africain, les dirigeants français faisaient la leçon aux Africains, en leur demandant de respecter une façade démocratique, le multipartisme, et la «bonne gouvernance». On voit qu'aujourd'hui tout ce bavardage est remisé. Les dirigeants français soutiennent le dictateur du moment, et ils porteront une lourde part de responsabilité dans les déchirements et les conflits qui menacent les populations de Côte-d'Ivoire.

Roger MEYNIER

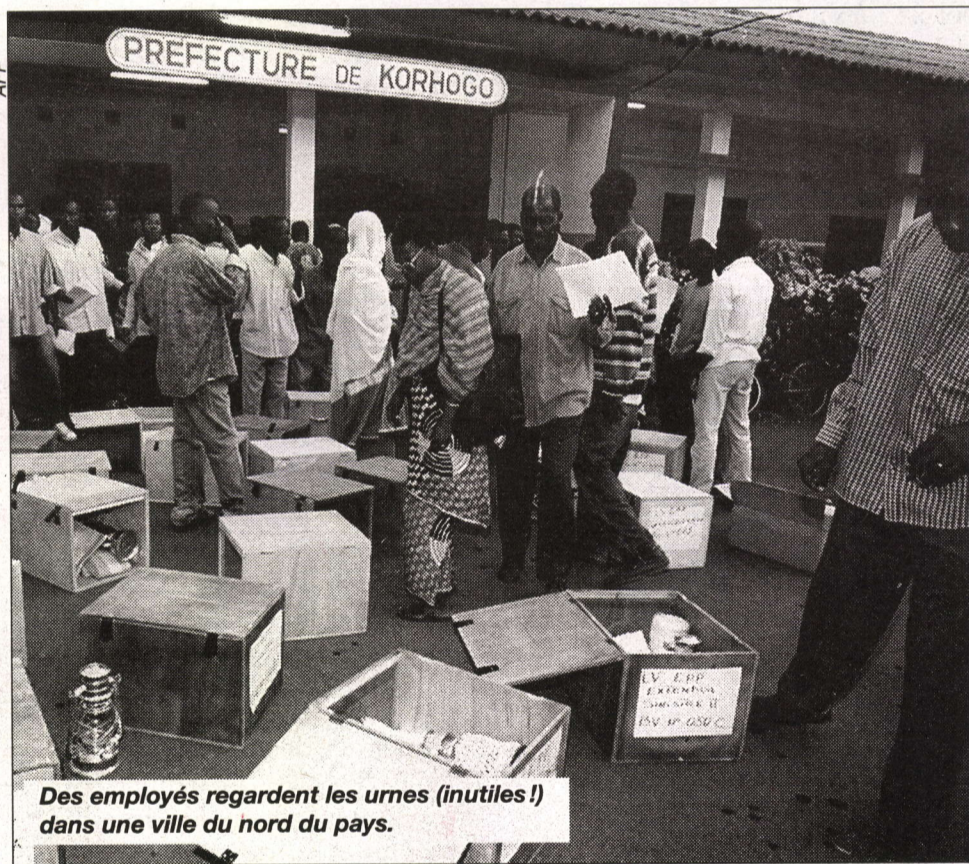
Et sans l'hélice !

Les militaires n'auront pas leur cadeau de Noël. Le porte-avions *Charles-de-Gaulle* est à nouveau hors service, il a perdu une de ses hélices lors des derniers essais au large de la Guadeloupe. Deux millions de francs sont ainsi partis à l'eau. La marine nationale avait, paraît-il, payé très cher cette hélice à la société Atlantic Industrie pour qu'elle soit «furtive» et laisse le moins de traces possible. Pour cela au moins, c'est réussi. A l'occasion, le *Charles-de-Gaulle* a cependant démontré sa capacité à détruire un objectif situé à des milliers de kilomètres. Les locaux où avait été fabriquée l'hélice et où étaient entreposés les documents à son sujet ont été réduits en cendres par un incendie, que la police qualifie de criminel, peu de temps après l'avarie et juste avant la visite d'une commission d'enquête...

L'argent gaspillé dans cette hélice, manifestement fissurée dès son montage, vient s'ajouter à l'addition déjà lourde des avaries survenues depuis un an : la piste d'envol prévue trop courte qu'il a fallu allonger de 4,40 mètres à raison de 14 000 F le centimètre, les safrans arrière qui ont dû être déplacés parce qu'ils faisaient vibrer le navire à grande vitesse, les pompes du circuit de refroidissement des réacteurs nucléaires mises en réparation dès la première sortie. Mais au-delà, c'est toute la fabrication de matériel militaire qui est un immense gâchis. Le *Charles-de-Gaulle* et son aviation auront coûté 80 milliards de francs, infiniment plus par exemple que les sommes recueillies en quatorze ans de Téléthon. Et sur ces 80 milliards, comme sur tous les programmes militaires, une bonne partie sont des cadeaux purs et simples faits à des sociétés privées et à des grands trusts avec l'argent des contribuables.

Plus coûteux encore que les avaries du porte-avions nucléaire, on pourrait citer le programme «Rafale». Alors que le prototype de cet avion de combat avait volé en 1986, seuls cinq exemplaires ont décollé depuis sur les cent trente-sept annoncés ! L'hélice engloutie du *Charles-de-Gaulle* rejoint ainsi toute une panoplie d'avions n'ayant jamais volé, de missiles n'ayant jamais explosé - ce qu'évidemment personne, à part les boute-feu de l'armée, ne regrette. Mais cela n'a pas empêché de creuser ces véritables abysses dans le budget.

Daniel MESCLA



Des employés regardent les urnes (inutiles !) dans une ville du nord du pays.